**PAROLES ET PRATIQUES SOCIALES**

evue des travailleurs sociaux

**Ile de :** *les Coco*

B

Édité par l'Àsscièlation'Paroles et Pratiques Sociales'

* Loi 1901 —JO du 11.04.82
    
  Vous poL«e? contacter: REPS par
    
  :téléphone au 16; (1.) 850.08.14

-Diredteü:r de Publication

MOildoifog'

Corripcisition :

Anna Livie Plurabelle

119, bd de Sébastopol 75002. Paris

. „

Conception graphique :

Pierre Sahel •

Imprimerie Borromée ,

9, rue Borrdinée 75015

Diffusion librairies

TROCMÉ Brigitte

Diffusion tables de presse

LEBELLER Régine

GERENTON Brigitte

Promotion Publicité - Ânnonce's

LABATSUZAN Christian

Coordination collectifs/correspondants

BAZIN Hugues

Collectif et Coordination

Région parisienne

ouvert à tous, réunions leà premiers et

troisièmes samedis du n-lois.de 9h 30

à 12h 30 au 1, rue Keller -Paris lierne

Correspondants..

Édith .FONTENEAU

7, avenue Gambetta

94400 Vitry-sur-Seine

Tél. : 682.23.76

STRASSER Didier

1, allée des Écoles — bât. H.

93110 Rosny s/s Bois

Correspondant École d'Éducateurs

I.G.M.

93800 Neuilly-sbr-Marne

Pierre DURIEZ

Prévention Sp.

B.P. 1

27240 Damville

Tél. : 16.32. - 34.40.72

Région Champagne

Régine PONCET

12, rue de Challouet

10000 Troyes

Région Rhône-Alpes

Françoise DUBUST DUVER

« Les Vignes » — Saint-Cyr

07100 Annonay — Tél. (75) 32.03.17

BESSIAS H.P.

51, chemin de Vassieux

69300 Calvire et Cuire

Tél. dom. (7) 808.38.35

travail (7) 828.87.67

PACHOD Lucien

D YZMAN Bernadette

74370 Argonnay

Région Aquitaine

Philippe BOU RG LAN

Résidence Compostelle M 52 G

33600 Pessac — Tél. (56) 80.43.90

Région Picardie

Christian BU LART

3, rue Alphonse Paillé

02200 Soissons

Tél. 16 - 23 - 59.78.24

I.F.E.S. Reims

Région Centre

Marie-France DUTHEIL

3, rue du Béarn

41000 Blois — Tél. (54) 78.47.51

Ont participé à ce numéro :
  
BAZIN Hugues

BOUIN Simone

DUFRESNE Jacqueline
  
GATE Rémy

GERENTON Brigitte
  
GRANGE Laurence
  
JACQ Annie

JAUNAY André

LABATSUZAN Christian
  
LEBELLER Régine
  
mONDOLF,0 Philippe
  
PERAL Francisco
  
SELLIER Frarrçoise
  
SERVANT Brui-r

TROCMÉ Brigitte"'
  
VERDENAUD Catherine

Les'dessinateurs':(/:

* •

Maurice GUYENET ***Gagt:o***

*RepÉoduction.des articles et illustratibtis autorisée avec mention de leur origine et adresse.*

*P79,(75 AVEZ L4 CHANCE DE. CONNAITRE PEPS r.
  
SAISISSEZ-LA/ !!*

*PERS;c 'est :t'oh vôtre, ?oie continuer à vivre, il*

*se doit de répondre à trois iiêcessitês.*

*La première, sa vocation : être le carrefour des analyses et des pratiques des travailleurs sociaux, le support d'une réflexion et d'une interpellation, un, outil pour des actions innovatrices sur le terrain.*

*Les deux autres sont la conséquence de la première : d'une part, toucher le maximum de.personnes appartenant à taus les secteurs du travail social et d'autre part, garantir son indépendance financière en développant sa diffusion:'*

*PEPS PEPS veut refléter les visages du travail social,
  
il sera ce que vous en ferez.*

*Concrètement, cela signifie .*

* *PEPS a besoin de rédacteurs : écrivez des articles sur votre pratique, vos interrogations, suggestions, interpellations, réactions sur les écrits parus dans les numéros précédents.*
* *PEPS a besoin de correspondants : assurez le recueil de l'in­formation, la représentation, la diffusion locale de la revue.*
* *PEPS a besoin de diffuseurs : assurez la vente de la revue dans les différentes conférences, assemblées, rencontres de travailleurs so­ciaux dans vos régions.*

*Vous pouvez venir au local PEPS (rue Keller) tous leS premiers et troisième samedis du mois à 9h 30 aux réunions du collectif parisien.*

*Pour toutes demandes d'information ou de palipipation, contac-*

*tez Hugues Bazin, responsable des services correspondance et diffu-*

*sion au :*

*1, rue Keller 75011 Paris*

*Tél. 850.08.14(répondeyr).*

**Un moyen efficace d'aider**

**votre revue : *ABONNEZ VOUS***

Abonnements (8 numéros) — Soutien : 150 F et plus

— Simple : 100 F

Le numéro : 14,00 2,00 F de frais d'envoi

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire.

— Étranger Europe : 120 F

Autres pays : 140°.F (par avion)

*Pour toute correspondance, joindre un timbre.*

*Chèque à l'ordre de* PEPS *à retourner à :*

Paroles et Pratiques Sociales — 1, rue Keller — 75011 Paris

*en indiquant le numéro de départ de l'abonnement* (numéros 1.2.6 épuisés)

NOM Prénom

Adresse : n°  rue

Code Postal Localité

Profession . . . . . . . . . . . . . . . . . . ....... .. . . . .

Tous les articles publiés expriment exclusivement *les opinions de leurs auteurs.*

|  |  |
| --- | --- |
| **SOMMAIRE** | **EDITORIAL** |
|
|  |  |

**LECTEURS OU RÉDACTEURS**

*REGARD PROFESSIONNEL A L'ÉTRANGER ET OUTRE-MER*

***4*** *Re de La Réunion : les cocotiers en devenir*

***s****Travail social en Inde et en. France, quelle coopération .*

**4r.** *PEINTURE ET TOXICOMANIE*

*Ce n'est pas un « TUC » mais un atelier anti-défonce*

*f JE PLAIDE POUR QU'ON ME GARDE A VUE*

*Madame la toxicomane... Avez-vous dit secret professionnel*

**gs** *EN FINIR AVEC LE TAYLORISME*

*Une rupture sociale pour des entreprises du 3ème type.*

Dossra

*Il LES ÉLUS FACE AU SOCIAL*

*Comment les « politiques » imaginent-ils la décentralijation du social et*

*leur collaboration avec les travailleurs sociaux (et réciproquement...) ?*

*OU VA Le MUNICIPAL ?*

*Connaissez-vous vos élus locaux ?*

***i;*** *DREUX : CONCURRENTS OU PARTENAIRES*

*Réhabilitation d'un quartier. Méfiance ? Médisance ?Méconnaissance ?*

*TS : UN COMBAT D'ARRIERE-GARDE FACE AUX ÉLUS*

*Interview de Madame Vadot, Maire adjointe, Conseiller Général et*

*ancienne Assistante sociale.*

*ne POLITIQUE SOCIALE LOCALE
  
On est tous dans le brouillard*

**CHRONIQUES**

***20*** *BONNE « NOUVELLE » Maison verte*

***26*** *ÇA M'ÉNERVE*

*La rubrique de l'humeur*

**A L'AFFICHE**

***-erftexemererfe..
  
a*** *INFOS;*

***COURRIER -* REVUE DES REVUES**

**nt** *ANNONCES*

atek *ete.* / ittr d itena

meite44 An:44 *4,v le* PUA *i-Ft* ***4,* 14:rie** *44414. 44.*

*set ét44 ?* **etA2,44,6444. 1,2444 JAA-deste-:**

**e 4144/ *letix***

***4.avo em***

**a. *le, AC* P244.41144 *ete* Mese**

*EpLet. te,*

***vc..40.4.4 etA:obtlif***

***et.c.etc. Ca. ceei„***

***41(..„ aezet ai- Ace ce+.4dat:ej***

***otgec*** *iette1,.. , ,*

**kis €.4:0 te**

***Aw.A.L;kied* .1.14244.e.1**

**>,( tUce...rte.14;Heiti *A. vie***

***tVir r2 • tA***

* **4.„ *4. A otz..t. 4.4.44 da,* ereUe4-**

**A.tett.' 4.4411: eufpnks *mec-***

**ÀmaitAA t re.41£0.4 *ouht,:é te\*.\*t%***

* 4.4,L *(0e4* étei ute.44

4.4.zrku **tilitAx-**

**eL44 44.9,1.44 *ou1743," Aee* t***a***res,, *ce•***

***4‘ MY.***

4

***1144e 4k4ew*** *efte ateeAsz. dA,*

**ttrow**

*a~t***w 4/8; \*e. c** *:[c,6i,CtJ+*

**mi 44,3 *‘4,are:614***

***.t.44 .401144.A44 » Lieux ,se, 1,..;16Letect***

***1,4 4 .4 id, cn4o* elA1-04;t1 %Set•ve, &LA, *4,14ci„.e„* 3 e'!4.•41+ du« imtt4e**

44.<4.e, *ei th, agfrti.crv4*

*"Ai eu,*

*et a41,.1.p44* ***teexiet***

***l***

***UtA., AA.444 atatz*** *e****uee4)lit;e4***

**it• dt4144A.,** *-ce.. à*

*t* **14 0Q, C4\* A44.84.LC. • tti g'44 4ttitt••••44"4 A.4•444Z .ej 4***2***46K**

**letAw emeL**

**eL• teLew *114 '***

***y.40%.•***

***it.* isit44.6041,‘ *011***

***14,4.41 G eveim4"4- 4***

**Françoise Sellier**

IL

*Assistante sociale*

**Ile de La Réunion :**

***les Cocotiers en devenir***

**LA RÉUNION CONCILIE LES**

***Quoi de plus exotique, lorsque l'on est en vacances à la Réunion (l'été indien, le lagon bleu, les cases créoles, le Rhum..., je vous passe les détails clichés !) que de rêver de venir faire fortune en s'installant un an ou deux ans sous les cocotiers. En effet, le salaire alléchant (sa­laire D.D.A.S.S. + 35 % de prime) semble plutôt prometteur pour des assistantes sociales à la mine cadavérique speedant à Paris pour des clopinettes. De plus, la population créole, attachante et pittores­que semble une clientèle intéressante si on accepte de rentrer dans son mode de vie.***

**PARADOXES :**

**T** le riche par rapport à ses deux

1 soeurs en voie de développement (Maurice, Madagascar), elle n'en a pas moins gardé certains de leurs facteurs : économie lourdement déficitaire, habi­tat parfois primitif, natalité galopante, chômage important, malnutrition, anal-phabétisrhe, secteur tertiaire hyper dé­veloppé, etc...

**LA PROLIFÉRATION DES RACES STRUCTURE LA POPULATION**

*Les z'oreilles* (métropolitains) sont installés là dans le luxe (on peut faire fortune rapidement avec rien) et restent le modèle à imiter. Témoins, les petites annonces matrimoniales du *Quotidien de la Réunion : «* Jolie créo­le cherche homme métropolitain en vue mariage ».

Ils règnent sur l'enseignement, le médical et le tertiaire en général.

*Les créoles,* disséminés un peu partout en fonction de leur instruction qui varie énormément en fonction de l'altitude. L'objectif à atteindre reste l'entrée dans l'administration.

*Les Malbars* (indiens) et chinois monopolisent le commerce..

*Les Cafres* (noirs) tout en bas de l'échelle sociale...

Face à cette population de qua., tre cents mille habitants on imagine ai­sément dans quelle classe se recrutera la clientèle du service social.

**SERVICE SOCIAL D'AILLEURS BIEN PARTICULIER**

138 postes de secteur sur le dé­partement. 50 AS métropolitaines vien­nent renforcer les autochtones avec des contrats D.D.A.S.S. de 3 ou 6 ans. **10** postes sont actuellement vacants (les pires !) et le Conseil Général examine .beaucoup de candidatures : les places semblent chères !

C'est une situation qui ne va d'ailleurs pas durer, puisque, confron­tée au problème de la mouvance des AS métropolitaines qui ne restent que le temps de voir du pays et qui coûtent très cher (voyage, déménagement payé) la D.D.A.S.S. de La Réunion ouvre cette année sa propre école d'AS qui devrait se révéler un palliatif rapide.

**UNE ÉCOLE D'ASSISTANTES**

**SOCIALES RÉUNIONNAISE**

Très controversée, cette école est ouverte pour former trois promotions de vingt AS, juste de quoi couvrir les besoins de La Réunion. Elle a été mise sur pied par trois AS chefs, sur le ter­rain depuis très longtemps, ce qui les a dispensées, disent-elles, de passer le D .S .T .S.

Si le projet pédagogique n'est pas encore, fermement arrêté et l'agré­ment du ministère encore réservé, la première promotion, elle, est en route. Toutes les conditions semblent requises pour une formation intéressante (con­vention avec l'Université, cycles de cours, matériel audiovisuel, etc...).

Le suprême danger reste que ce diplôme d'État ne devienne un diplôme local. D'ailleurs, toute une partie de l'enseignement est axée sur la connais­sance du milieu (l'ile). « Il est impor-. tant.» justifie la directrice« d'appren­dre aux étudiants à devenir des pro­fessionnels à La Réunion, parce que *les écoles sont là pour répondre aux*

*besoins des services* Et ces services
  
ne paraissent pas très innovants puis­qu'un seul secteur essaie d'appliquer la circulaire sur la politique des quar­tiers. Pour le reste, le secteur tradition­nel suit son cours... et aucune ouverture n'est faite ou encouragée par la DDASS sur une quelconque action communau­taire.

La volonté départementale étant

de développer le secteur, il ne faut donc pas attendre une relève dynamisante des services sociaux spécialisés inexis­tants *(exemple :* 1 centre d'héberge­ment pour toute Pile).

**CONCLUSION**

Pour tous les fous de l'évasion, le service social n'est pas vraiment branchant là-bas, alors autant se re­convertir, car le diplôme d'AS peut très bien se monnayer ailleurs. La li­bre entreprise est ravie, pas de pro­blèmes de chômage pour de futurs *z 'oreilles.*

Enfin, ceux qui ont vraiment la vocation d'AS ont encore trois ans (avant la relève) pour poser leur candidature.

Mais en trois ans, les cocotiers ont le temps de grandir !

Alice BILLET

*«Le guide de l'assistant social routard,»*

**Travail Social en Inde et en France**

**quelle coopération possible ?**

**PAYS AUX MULTIPLES VISAGES** 1- 'Inde ce'fut d'abord un choc :Par

***On part avec le désir de connaître et on revient écrasé par une réalité qui dépasse l'entendement.***

***Un court séjour dans un pays aussi divers et immense que l'Inde ne permet pas de tracer une analyse rigoureuse, seulement de poser un témoignage et quelques questions.***

*3zez •Cebillle* ***z***

*A****r r***

-

rivéee à Bombay d'un avion cli­matisé, les pensées ailleurs et les mem­bres engourdis et puis la moiteur du dehors, les inspirations que l'on recra­che comme de la bouillie tiède, la glue qui colle à la peau, les odeurs poisseu­ses des « slums » qui remontent à la gorge, les bandes de gamins et de men­diants estropiés qui s'accrochent, le ciel bas et gris de la mousson et des im­meubles dégradés, noirs de crasse à perte de vue.

L'Inde ce fut après la terre ocre-rouge de campagnes aux rizières ver­doyantes, des collines battues par le vent pareilles à des paysages de France mais qui cachaient difficilement l'ex­trême pauvreté des « haridjans » : les intouchables, les sans droits qui ont tous les devoirs : ils doivent faire les travaux de nettoyages, de ramassage des animaux morts, etc. Taillables et corvéables à merci, ils sont exploités sur les terres des gens de caste comme ouvriers saisonniers. Chaque instant les hautes castes leur rappellent leur con­dition inférieure. Ils doivent se sou­mettre. fis ne peuvent emprunter les chemins du village des familles de cas­tes, boire à leurs puits ou prier dans leurs temples... la liste est longue et croît chaque jour.

**LA CORRUPTION ET... LES CONTACTS HUMAINS**

Pourtant ces pauvres sont la ma jorité. Une minorité détient le pouvoir économique et politique et la classe moyenne est peu développée. L'admi­nistration, la justice, la, police, les po­liticiens sont en général corrompus. Ici ne semble régner que l'argent. L'ac­tualité a donné encore l'exemple : des politiciens du congrès, parti au pouvoir, ont essayé d'acheter à coups de centai­nes de millions de roupies des membres d'oppositions de l'assemblée fédérale du Madhya Pradesh. Quand on sait que 80 % des 720 millions d'habitants vi­

vent avec moins de 5 000 roupies (3 750 Frs) par an et que le salaire moyen d'un ouvrier est de 6 roupies (4,80 Frs) par jour, soit le prix d'un kilo de riz ; cela laisse rêveur.

L'Inde est un pays démocrati­que dans les textes et pour les touris­tes. Un travailleur social indien qui

écrirait ce texte verrait s'effondrer plusieurs années de travail et aurait peut-être des raisons d'être inquiet. Le système des castes, les médias en particulier le cinéma, l'éducation gou­vernementale, forment des moyens merveilleux pour véhiculer une idéolo­gie et vérouiller un rapport de classe complètement inégalitaire.

Mais l'Inde c'est aussi la joie, des contacts humains privilégiés. Des familles qui partagent leur seul repas de la journée, des enfants maigres qui ne perdent pourtant jamais le sourire, une sensibilité à fleur de peau, un sens

du beau dans la stature, les parures et l'habillement : fleurs dans les cheveux, impeccablement peignés, sahris multi­colores, démarche digne... difficile de ne pas tomber amoureux de la vie. Ici on prend le temps de parler, de regarder et d'aimer.

**DÉVELOPPEMENT RURAL**

Décidément l'Inde est un pays aux multiples visages. Mais l'Inde c'est bien plus encore : c'est un peuple qui apprend à se libérer.

J'ai retrouvé le sens original du savoir.

Savoir, c'est important parce que savoir, c'est se libérer un peu plus. C'est délier dans sa tête la toile bien tissée de la dictature culturelle qui impose comme état de fait la soumission. C'est pouvoir penser sa vie, la recentrer dans un contexte socio-économique, pointer les problèmes qui en découlent, envisa­ger sa transformation. Savoir c'est réa­liser sa dimension d'homme, retrouver sa dignité et la force de changer les choses, redécouvrir le sens de l'unité et la fierté de se battre.

Aussi n'est-il pas étonnant que le développement rural soit basé essentiel­lement sur un travail de conscientisa-tion inspiré des expériences d'Amérique latine.

Il s'agit d'une révolution dans les mentalités pour préparer ensuite une appropriation du pouvoir socio-éco­nomique local, qui généralisé pourra créer un mouvement de masse capable

de renverser le rapport de forces... le chemin est long.

Cette conscientisation suit le principe « d'éducation non formelle » animations dans les villages avec des groupes de jeunes, d'hommes et de femmes basées sur des discussions sur la situation des haridjans, sur des jeux de rôle où sont mis en scène les pro-, blèmes de la vie quotidienne. Cette animation est prise en charge par des habitants des villages formés par les associations de développement rural.

Une prise de pouvoir se fait alors progressivement dans le cadre d'un tra­vail communautaire : acquisition de ter­rain pour cultiver, construction de vil­lage, formation professionnelle, créa­tion de coopérative agricole, etc... Ce travail pour accéder à la dignité et à l'autonomie permet de produire un changement du rapport de forces d'a­bord économique puis social et culturel dans le village : on ne peut plus se faire humilier et exploiter comme avant. Il pousse à aller jusqu'au bout des dé­marches pour revendiquer des droits légaux mais jamais appliqués.

Ces associations non gouverne­mentales sont en général appuyées fi­nancièrement par des associations occi­dentales. Aucune alliance avec le gou­vernement n'est possible ni souhaitée. Leur action est limitée à une quinzaine de villages. Mais c'est en développant des points d'ancrage, de nouvelles dy­namiques — et ils sont de plus en.plus nombreux — que peut se créer un mou­

vement capable de remettre en cause et casser l'ordre établi.

**Il** ne s'agit pour l'instant que de petites victoires dispersées mais qui permettent aux « intouchables » de retrouver un début d'assurance.

**QUELLE COOPÉRATION ?**

Quelle coopération possible entre deux pays aussi différents que la France et l'Inde sur le plan du travail social ?

Que peut faire un TS français en Inde ? Rien, sinon apprendre. Que peut faire un TS indien en France ? Rien, si­non apprendre. Et c'est peut-être ici que se situe une coopération possible. L'approfondissement des liens humains, culturels, professionnels, offre la meil­leure garantie d'un travail réel de trans­formation sociale pour le développe­ment et la paix.

Le meilleur moyen de connaître son pays, c'est de le quitter, se laisser interpeller par des réalités complète­ment différentes pour comprendre ce qui constitue sa propre réalité. Les ponts entre la France et l'Inde sont plus nombreux que l'on croit.

D'abord humain : le choc des différences reste toujours fascinant par­ce que créateur.

Ensuite, intellectuel et profes­sionnel : quelle analyse sociale ? Com­ment s'opère le verrouillage d'une si­tuation socio-économique qui concoure à l'exclusion d'une partie de la popula­tion ? Quel est le rôle des médias et de l'éducation ? Quelle forme de travail

communautaire ? Quel est le rôle d'une éducation non formelle ?

Mais ce que je retiens principale­ment de cette expérience, c'est, d'une part, retrouver la primauté de l'humain .dans le social. En effet, perdus dans les labyrinthes législatifs, aux prises avec les lianes administratives, embourbés dans les fourdeurs institutionnelles, supportant la pesanteur hiérarchique, influencés par les analyses socio-écono­miques, le risque est d'oublier la dimen­sion humaine dans nos propos qui ne deviennent plus qu'un discours techni­que décollé de la réalité; Privilégier l'humain, c'est privilégier la connais-. sance des personnes, de leur enracine-

\_ment dans 1a vie sociale pour que ces personnes soient les promoteurs de leur vie et de la vie du quartier ou du village. Évidence.

D'autre part j'ai été confumé dans l'idée qu'aucun changement social véridique ne peut se faire sans les plus défavorisés simplement parce qu'ils sont les mieux placés pour apporter une transformation à une société qui les exclut. Logique.

Oui, ce sont des évidences, diffi­ciles à réaliser.

Hugues **BAiIe** *Assistant Social*

**RÉUNION-DÉBAT**

*organisée par l'association*PAROLES ET PRATIQUES
  
SOCIALES

« **LE TRAVAIL SOCIAL DANS
  
LE TIERS MONDE »
  
l'exemple de l'Inde.**

*Un diaporama-documentaire introduira*

*la discussion.*

**le 19 janvier 1985**

**P.E.P.S. — 1, rue Keller 75011 Paris**

**Ta.: 850.08.14**

*Métro Bastille ou Ledru-Rollin*

Participation 5 F Adhérents *gratuit*

**UNE DOUBLE ACTION POUR UN MEME BUT**

***L'établissement où nous travaillons fait partie d'un ensemble de trois équipements ayant chacun des modes d'intervention bien spéci-***

***fiques.***

***Une équipe travaille dans l'enceinte d'un centre hospitalier spé­cialisé, l'autre a pour mission l'information et la formation et la troi­sième, où nous exerçons notre activité professionnelle a pour vocation d'être un lieu d'accueil et de travail « de Rue ».***

***Dans cet établissement nous avons constaté deux formes de tra­vail : un infra* muros *avec l'accueil ainsi qu'un « atelier couleur » et l'autre formule,* extra muros, *par k travail <Y de Rue ».***

***Cet établissement se situe dans le Grand Sud-Ouest, nous avons la particularité d'être dans une ville marquée au plan architectural par le XVIIIème siècle et appréciée pour k plaisir qu'elle évoque à nos palais. En plein centre du secteur sauvegardé dans une rue piétonne, voilà en quelques mots notre situation géographique.***

**Toxicomanie et Peinture**

C

ette institution a deux modes d'intervention : l'un de rue, l'au­tre d'accueil.

Elle est ouverte tous les jours. Le matin, un éducateur est de permanen­ce pour répondre aux demandes les plus urgentes (directement ou par té­léphone) et à des cas précis. L'après-midi, nous ouvrons au rez-de-chaussée la salle d'accueil qui donne directement sur la rue par une façade de bar et per­met une entrée anonyme. Plusieurs éducateurs assurent cette permanence. Outre la salle d'accueil, sont à disposi­tion de petites pièces pour des entre­tiens privilégiés.

L'institution offre avant tout *la* possibilité d'exprimer un « mal à être » et d'envisager, puis d'élaborer avec une personne de l'équipe une démarche pour prendre une distance avec ce vécu immédiat envahissant,

Certes, il serait abusif de dire que rapidement des succès font jour. Ce !n'est pas le temps, mais le travail avec et par le sujet qui permet de créer une. dynamique avec des options en équili­bre avec lui-même. **UNE IDÉE akIGINALE :**

**UN ATELIER « D'EXPRESSION COULEUR »**

. Cette structure accueil pour to-
  
xicomanes et marginaux offre aussi dans ses locaux un atelier « d'expression couleur ». Depuis longtemps l'équipe avait le souci d'utiliser une technique de médiatisation, or personne n'y était formé. Pour cette raison, une animatri­ce d'atelier peinture fût embauchée. La maîtrise de la technique permit d'offrir d'autres perspectives dans notre travail.

L'atelier est dans les locaux de l'institution, au deuxième étage. Une grande pièce lumineuse, blanche et nue, isolée du va et vient de la maison.

**Dans les** locaux : parce qu'il est essentiel d'inscrire le lieu entre le tra­vail entrepris avec l'éducateur et celui de l'atelier.

*Isolée :* parce que la démarche 'est ici différente.

*Blanche et nue* pour signifier par le cadre l'essence même de la dé­marche et de la relation qui va s'éta­blir. Cette position déterminé que l'ac­cès à l'atelier n'est pas libre et qu'il n'est pas un lieu de détente pour une activité occupationnelle.

Une équipe d'intervention se compose classiquement de travailleurs sociaux.

En ce qui concerne l'atelier, le parcours de l'intervenante ne corres­pond pas au *cursus «* traditionnel » — études d'Arts Plastiques (Beaux Arts), production d'oeuvres en tant que Maître cartonnier, formation d'ac­teurs — sa recherche est axée sur la subjectivité.

Cet apport a créé une ouverture dans l'équipe et permis de découvrir une dimension nouvelle à l'exploitation de techniques trop souvent mal utilisées ou mal maîtrisées.

**LE TRAVAIL DE RUE**

Le champ d'intervention de l'é­ducateur « rue-accueil » n'est pas le 'même que celui de l'atelier. **Il** se situe dans un accompagnement dans le quo­tidien, ce quotidien qui déborde, qui n'est plus maîtrisé. L'éducateur devient lin point de repère, il est celui qui est *différent.* Cette différence indique no­tre place, très près mais à distance, d'interlocuteur en dehors du « circuit ». Les allers et retours entre « leur milieu » et notre équipe sont nombreux et mul­tiplient les demandes en les faisant éclater. Parmi elles, celle d'un arrêt de prise de toxiques.

Cette envie soudaine ou mûrie au cours d'entretiens, nous place dans une situation « d'intermédiaires ». Le sevrage n'étant pas une finalité en soi, que proposer ? Aucune solution-miracle ne pourra combler le « manque à être ».

**MOI ou "PASSIF**. **3E L' 111AGINAI**PE?l

**UNE NÉCESSITÉ D'EXPRESSION...**

Nous pouvons dès lors envisager avec le sujet d'une manière réaliste quelle place il peut prendre dans une société qui fonctionne de telle et telle manières. Mais le renvoi à des règles sociales nous conduirait à l'échec s'il n'y avait pas de période de transition. C'est ici que nous servons « d'intermé­diaires ».

Nous avons constaté que la plu­part des garçons et des filles que nous « suivons » ont perdu durant leur er­rance les plus simples éléments de com­munication. C'est pour cette raison que nous proposons une démarche qui tient compte, chez le sujet, d'une redé­couverte de sespossibilités d'expression.

**A TRAVERS LA SUBJECTIVITÉ** L'atelier couleur, à travers la peinture, propose un travail de recher­che sur la subjectivité.

*Subjectif :* (définition du dictionnaire Larousse) *Qui se rapporte au sujet pensant, par opposition à* objectif *qui se rapporte à l'objet pensé. Individuel, qui varie avec le jugement, les goûts, les habitudes de chacun. Personnel, insiste sur l'aspect individuel de la chose, relatif*

**Il** s'agit donc là du « monde sensible » qui alimente l'imaginaire et lui permet de se développer.

Monde sensible, personnalité, soi, cet amalgame d'éléments hétéroclites, difficiles à cerner tant il est diffus, cet­te caverne d'Ali-Baba où sont stockées dans les désordre les impressions lais­sées par les événements de la vie, en images précises, quelquefois floues, quelquefois non imagées et pourtant présentes.

Monde sensible qu'il va donc fal­loir connaître pour l'exprimer.

On peut diviser le travail en six temps progressifs :

1. Trouver le mot de passe, le *Césame ouvre toi.*
2. Mettre en lumière cet amon­cellement disparate, c'est-à-dire voir qu'il y a là un univers à explorer.
3. Dérouler *le fil d'Ariane,* ex­tirper de l'imbroglio ce qui se lie et se lit.
4. Tenter d'ordonner : faire la part des sensations, sentiments, émo-

tions, impressions.

1. Porter l'attention sur les ap­ports extérieurs et leur passage, en remplir la caverne.
2. Utilisation du matériel en­grangé.

Les deux premiers temps peuvent être nommés *: Passif de l'imaginaire.*

Les temps 3 et 4 *:Prise de cons­cience de l'imaginaire.*

Le temps 5 : *Alimentation de l'imaginaire.*

Le temps 6 *:Actifde l'imaginaire.*

Pour la population qui nous in­téresse, si l'on se risque à remplacer le mot « imaginaire » par « inconscient » il apparaît que ce travail peut être, si-. non une thérapeutique, du moins une 'ouverture pour une thérapie.

Ne passant pas par le discours, il permet de parler ou d'amener à expri­mer ce qui ne peut être dit.

Il sert de passage de la pression à l'expression.

Les temps 1 à 4 pouvant s'ap­parenter **à** une manière d'analyse où l'individu renoue avec lui-même.

Les temps 5 et 6 devenant ceux de la construction, l'individu va être amené à chercher en lui-même de quoi palier au manque qui, de passif devient .actif.

**UNE RELATION TRIANGULÉE**

Comme nous l'avons indiqué plus

haut, l'accès à l'atelier n'est pas libre. C'est l'éducateur qui juge de l'opportu­nité d'introduire cette démarche à un moment donné. A partir de là, la rela­tion ne sera plus duelle mais triangulai­re, bien qu'il n'y ait pas dans la pratique d'interférence des deux actions. Le suivi entre atelier couleur et éducateur se régule autant au « coup par coup » :que pendant nos réunions de synthèse avec l'équipe. Si l'on considère que l'éducateur, plus présent dans la réa­lité sociale, a pour préoccupation l'in­sertion du toxicomane ou du margina­lisé et que l'intervenante de l'atelier couleur, dégagée des problèmes sociaux de celui-ci, travaille sur les sentiments, les impressions et leur expression, on s'aperçoit que l'on a deux « lectures-» différentes qui nous permettent d'être plus opérationnels dans l'accompagne­ment.

Très schématiquement on pour­rait dire que l'un travaille sur la forme et l'autre sur le fond (ce qui est en réa­lité beaucoup plus nuancé, l'évolution « intérieure » étant reprise « vers l'ex­térieur » par l'éducateur). Ces deux méthodes conjointement employées nous ont prouvé qu'elles aidaient le sujet à trouver un équilibre qui lui permet une meilleure sociabilité.

L'évolution de cet équilibre dé­pend de la capacité du sujet à élaborer un projet pour lui-même. Notre rôle

n'étant pas de projeter sur lui mais \_ bien de l'aider à trouver cette capacité.

*En conclusion* on peut dire que dans un accompagnement classique fait jour à un moment de la relation un

besoin d'intervention différent et que l'atelier d'expression par la couleur semble bien correspondre à ce besoin par ce qu'il permet de faire émerger chez le sujet.

Mais nous n'en sommes qu'à nos débuts.

Philippe BOURGLAN Danielle FLEURY

**Je plaide pour qu'on me garde à vue »**

e mercredi 10 octobre, l'assistan-

***Les tribulations d'une assistante sociale d'un Centre d'Accueil de toxicomanes du Sud-Ouest dont le témoignage avait été sollicité par un juge d'instruction sur des faits relatifs à un client de l'institu-tion1 , ramènent une fois de plus l'attention sur la portée et les limi­tes du secret professionnel de l'assistante sociale.***

**Li** te sociale de l'institution est mise en garde à vue et une perquisition est effectuée à son domicile. Elle est soup­çonnée d'être en possession des clés de la voiture de son client, laquelle voiture contiendrait une quantité importante de drogue. Arguant l'arme du secret professionnel, elle refuse d'abord de répondre aux questions du jge, mais af­firme connaître l'inculpé dans le cadre de sa profession. Hélas, le Procureur de la République aurait estimé qu'elle avait violé le secret piofessionnel, en disant qu'elle connaissait l'inculpé.

Décidément, l'exercice du secret professionnel se heurte souvent à l'exer­cice du pouvoir judiciaire.

**L'EXERCICE DU SECRET**

**PROFESSIONNEL**

L'assistante sociale est à ranger parmi les personnes qui, aux termes de l'article 378 du Code Pénal2, et de l'ar­ticle 225 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale3, sont tenues au secret professionnel, et doivent s'abstenir, sous peine de sanctions pénales, de ré­véler les secrets qu'on leur confie.

A ce fondement imposé légal, il faut citer, ici, l'article 109, alinéa 1 du Code de Procédure Pénale, qui stipule que:

*« toute personne citée pour être enten­due comme témoin, est tenue de com-paraftre, de prêter serment et de dépo­ser, sous réserve des dispositions de l'article 378 clu Code Pénal .» .* La com­binaison de l'article 378 du Code Pénal

et de l'article 109 du Code de Procédu­re Pénale semble être un véritable piège juridique tendu aux assistantes sociales. En effet, on ne peut que s'interroger sur l'obligation de comparaître pour une personne tenue au secret profes­sionnel ? Les solutions de conciliation entre ces deux articles, doivent être re­cherchées dans le caractère même du -secret professionnel et dans la pratique jurisprudentielle.

*Le* ***caractère du secret professionnel de l'Assistante Sociale :***

Bien que souvent considéré com­me ayant un caractère absolu, il n'en demeure pas moins qu'il existe des obligations légales et des permissions légales de révéler le secret profession­nel.

Les obligations légales de révéler le secret professionnel concernent es­sentiellement deux domaines : l'intérêt d'une bonne justice, l'intérêt de la San­té et de la Sécurité Publique.

Selon les permissions légales de révéler le secret professionnel, l'Assis­tante qui révèlera ce qui lui avait été confié, sera justifiée au regard de l'in­fraction définie par l'article 378 du Code Pénal. C'est, par exemple, le cas des permissions légales de lever le secret professionnel dans l'intérêt d'une bon­ne administration de la justice, et qui justifient aussi légalement les perquisi­tions à domicile que peut effectuer un juge d'instruction, même chez une personne tenue au secret professionnel. C'est aussi le cas des permissions léga­

les de révéler le secret professionnel pour faire connaître certaines maladies ou certaines infractions dans l'intérêt de la Santé et de la Sécurité Publique, des Personnes (avortements, enfants maltraités...). En tout état de cause, l'obligation du secret professionnel est levée d'office quand l'assistante sociale s'est vantée de savoir quelque chose. On ne saurait non plus couvrir une personne par le secret professionnel pour l'empêcher d'échapper à une sanction pénale.

E revient donc à une assistante sociale d'utiliser l'arme du secret pro­fessionnel en bonne conscience et avec prudence, même si l'évolution de la ju­risprudence peut les réjouir.

***La pratique jurisprudentielle du secret professionnel :***

La question du témoignage des assistants sociaux a été soulevée depuis fort longtemps.

Par un arrêt de la Chambre Cri-minelle4, en date du 7 février 1957, une assistante sociale de la municipalité de Sèvres, chargée d'assistance éducative, par la juridiction civile, auprès de pa­rents déficients, puis citée comme té­moin devant la Cour d'Assises, dans le cadre des poursuites criminelles contre le père, s'était retranchée derrière le secret professionnel et avait été con­damnée pour refus de déposer. Mais, l'arrêt fut ensuite cassé au motif, qu'en ne recherchant pas si, dans l'accomplis­sement de sa tâche, l'assistante n'avait pas pu connaître « des faits d'ordre confidentiel et dont elle devait le se­cret », les juges n'avaient pas mis la Cour Suprême en mesure d'exercer son contrôle.

Les quelques arrêts vont, sem­ble-t-il, dans le même sens. C'est ainsi que la Chambre Criminelle, le 14 février

1. Voir Sud-Ouest du Mercredi 17 octobre 1984
2. Article du Code Pénal : Les Médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les sages-femmes, les pharmaciens et toutes autres personnes depositaires (par état ou par profession, par fonctions tem­poraires ou permanentes) de secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les obli­ge ou autorise à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un

emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende. Toutefois, les personnes énu­mérées ci-dessus, sans être tenues de dénon­cer les avortements jugés par elles criminels, dont elles ont eu connaissance à l'occasion de leur profession, n'encourent pas, si elles les dénoncent, les peines prévues au \* pré­cédent, citées en justice pour une affaire d'avortement, elles demeurent libres de fournir leur témoignage à la justice sans s'exposer à aucune peine,

Voir aussi (\* ajouté, L. numéro 71-446, 15 juin 1971 - art. 1).

1. Art. 225 du Code de la Famille 'et de l'Aide Sociale : Les assistantes, assistants ou auxiliaires du service social et les élèves des écoles se préparant à l'exercice de cette pro­fession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les reserves énon­cées à l'article 378 du Code Pénal.
2. Cassation Criminelle 7 février 1957: Bul­letin Crini. numéro 129.

19785 a estimé que devait être cassé l'arrêt condamnant une assistante à la peine prévue à l'article 109, alinéa 2, Code de Procédure Pénal, « alors que l'obligation de déposer qu'édicte cet article n'est imposée aux témoins que sous réserve des dispositions de l'arti­cle 378 du Code Pénal, et ne saurait, par suite, recevoir application alors que d'une part, ce dernier texte laisse à la personne citée, la liberté de fournir ou non son témoignage... ».

*UNE an& pÉlt- ave MoiVpÉte*

D'une manière donc constante, la jurisprudence s'est toujours pronon­cée en faveur de la liberté des assistants sociaux, en leur reconnaissant le libre choix de déposer ou de se taire, lors­qu'un juge d'instruction sollicite. leur témoignage. Mais, il faut dire que la portée de cette liberté dépend non seulement des obligations et des per­missions légales de révéler le secret, mais aussi des circonstances de chaque affaire. Car, en cette matière, et malgré le fondement légal du secret profession­nel, les difficultés sont toujours à craindre, car elles résultent en partie « du manque de précision de la loi elle-même qui permet une certaine interprétation quant au contenu du se-

1. Cassation Criminelle 14 février 1978 Dal­loz 1978 page 354.1. •
2. Note de octobre 1968
3. Sud-Ouest

cret (faits auxquels il s'applique, cir­constances dans lesquelles ils ont été connus) et de l'inexistence, en matière de service social, d'une jurisprudence sur laquelle s'appuyer ».6 C'est pour­quoi, et au-delà des textes, il faut rai­sonner en s'attachant aux Pouvoirs et aux intérêts en présence : l'institution judiciaire et la recherche de la vérité par le juge, l'institution sociale et le rôle de l'assistante sociale.

**POUVOIR SOCIAL ET POUVOIR JUDICIAIRE**

Plusieurs questions viennent à l'esprit pour un travailleur social dans le secteur de la toxicomanie. Et, à plus forte raison, ceux qui travaillent dans

« la rue ». Là, nous sommes exposés à tous les dangers d'un type de répres­sions comme l'a pu subir notre collè­gue de Charles Perrens. Elle travaille dans l'enceinte d'un Centre Hospi­talier Spécialisé mais dépend admi­nistrativement d'une Association dont la vocation est l'aide au toxicomane et à son entourage. N'étant pas « Assis­tant Social » mais animateur dans cette association, je me pose le problème du soutien des membres de notre associa­tion. Je dis bien que tous les jours, je peux être mis en garde à vue pour les motifs les plus divers :

1. que je connais le trafic dans

l'agglomération où je travaille ;

2. que je favorise la planque d'usagers. Et, là, nous pouvons revenir

'à des exemples très pragmatiques : il

y a très peu de temps, je fus amené à payer par chèque bancaire à mon nom,

une chambre d'hôtel pour un usager.

Là, précisément, nous pouvons nous poser la question : et si le sujet ne nous

avait pas dit « toute la vérité » sur sa

situation judiciaire ? Alors, l'éducateur aurait été complice d'avoir planqué ce jeune toxicomane ? Dramatisons un peu

* plus la situation, une overdose de l'usa­ger. ?

Il faut rappeler qu'un éducateur, sur les lieux de vie des toxicomanes, est constamment confronté aux « toxi­ques ». J'affirme que, dans l'exercice de ma profession, je suis amené à « voir » des utilisateurs de toxiques, pratiquer leur « business ». Nous ne pouvons y échapper dans une pratique de « rue ». Si nous ne voulons pas ad­mettre que l'usager de toxiques utilise ce produit « interdit », alors nous pou­vons nous poser la question de l'intérêt d'un tel arsenal d'institutions et d'éta­blissements de soins et d'accompagne-: ment pour toxicomanes.

Nous devons revendiquer notre place de travailleurs sociaux, un statut et une pratique différente de celle de la justice et de la police. Il n'est nulle­ment question dans ces quelques lignes d'être accusateur sur le mandat de la justice ou de la police.

Notre éthique en tant que tra­vailleurs sociaux nous conduit à soula­ger, soigner et accompagner un indivi­du. Ceci nous met bien dans un axe de pratique sociale, il ne s'agit nullement d'un processus de répression/sanction. La pratique de la police « bordelaise »7 nous invite à une collaboration entre Police/Travailleurs Sociaux. Nous pou­vons demander dès à présent : quand serons-nous les auxiliaires patentés des forces de l'ordre ?

Ou, faut-il dès maintenant être plus précis dans notre pratique profes­sionnelle et éviter aux clients/usagers de confondre les services de police et d'aide sociale. /1 est clair qu'il est inad­missible d'envisager une pratique pro-. fessionnelle qui oscillerait entre parti­cipation et non participation policière. Ce flou « artistique » tiendrait aussi bien les travailleurs sociaux que les usagers dans la confusion la plus totale. \_

Jean-Marie **BARO** *Juriste* Philippe BOURGLAN *Travailleur Social*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Dossier** |
|  |  |
|  | ***LES ELUS***  ***FACE AU SOCIAL*** | |

***Nous poursuivons avec ce dossier la réflexion engagée dans les précédents numéros, autour de la ques­tion des mutations du travail social et de l'adaptation éventuelle ou nécessaire de toutes les « professions ,sociales ».***

***Comment les travailleurs sociaux peuvent-ils articuler leurs actions dans le contexte nouveau des poli­tiques locales, et comment se situent-ils par rapport à leurs élus...***

Cette hégémonie rurale se com­prend quand on sait que 50 % des com­munes ont moins de 300 habitants. Quant aux femmes, elles représentent moins de 4 % des maires.

***GALLET,*** *éducateur*

***Ph. MONDOLFO, AS***

***E. FONTENEAU,*** *Formatrice*

***C. VERDENEAU, AS***

***OC VA LE MUNICIPAL ?***

***Nous l'avons dit et cela commence à se savoir, c'est avec les élus que nous aurons de plus en plus à travailler.***

***Mais qui sont ces élus, quelles sont les forces politiques qui dé­clinent et celles qui émergent et dont les stratégies de survie ou de développement conditionneront, pour partie, le type de politique sociale locale ?***

***Enfin, quelle incidence aura la décentralisation sur la fonction même d'élu ? Autant de questions dont les réponses dessinent les projets et les conceptions avec lesquels, nous, TS, aurons à tenir compte.***

|  |  |
| --- | --- |
| ***=HM*** | 11111111111111111 |

**LE PAYSAGE ACTUEL**

**A** vec la réforme de décentralisation le Maire et le Président du Conseil

.11 Général apparaissent comme les deux nouveaux personnages-clés sur le

plan local.

Mais qui sont les maires des 36 450 communes ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Socio-professionnellement :** |  | **Structure par âge :** |  |
| — Agriculteurs | 36 % | —70/80 ans . . | 6% |
| -- Retraités et pensionnés . . . | 17 % | — 60/70 ans . . . | 24 % |
| — Salariés du secteur privé. . . | 13 % | —50/60 ans . . . | 36 % |
| — Chefs d'entreprise | 11 % | — 40/50 ans . . . | 22 % |
| — Enseignants | 7 % | —30/40 ans . . . | 11% |
| etc... |  |  |  |

Reposant sociologiquement sur des couches sociales non urbaines ou désengagées de la vie active, hégémo-niquement masculines et tendant à la gérontocratie, on ne peut que se poser' des questions sur les orientations que >peuvent prendre les structures de la représentation nationale des maires.

>de France, même si certaines fractions peuvent prendre des initiatives intéres­santes (rapport des maires sur la pré­vention).

Notons enfin que sur les 491 dé-' putes à l'Assemblée nationale, 246, soit 50 % cumulent leur fonction de député avec celle de maire et que c'est au Parti communiste que le pourcentage de cumul est le plus important (56 %).

Une des raisons de cette situation vient de ce que les maires ne touchent qu'une indemnité ne leur permettant

***C. ABACAIN, AS H. BAZIN, AS J. DUFRESNE, AS B. GE.RENTON, AS***

pas de se consacrer à plein temps à la gesiion d'une commune qui demande; en secteur urbain notamment, beau-' coup de disponibilité.

Cumulée avec une fonction de . député ou de sénateur qui leur permet de toucher une indemnité, la fonction de maire devient alors exerçable.

En ce qui concerne les Présidents de Conseils généraux en date des der­nières élections de mars 82 on consta­tait la répartition politique suivante :

PS 27 **RPR** 13

PC 3 UDF 36.

MRG 5 Mod. 5

Div.G. 1 CNIP 2

Globalement la droite domine donc avec 56 présidences de Conseils' Généraux. Concernant la répartition géographique on constate' que la gau­che domine au sud d'un axe **La Ro-chelle/Gap** à l'exception du Massif Central et la droite au nord, à part quel; ques flots.

Ceci posé, quelles sont les ten dances lourdes qui travaillent le paysa­ge communal et qui affecteront en profondeur les choix en matière de politique sociale municipale ?

**LA CRISE DU COMMUNISME**

**NATIONAL ET MUNICIPAL**

Des 172 villes de plus de 30 000 habitants détenues par le PCF après les municipales de mars 77, il n'en restait plus que 57 en mars 83.

Ce reflux manifeste le déclin de, la base historique ouvrière du PC et lui pose le double problème du renouvel­lement de sa base sociale et de sa « fail­lite » dans la conduite des municipali­tés.

***DOSSIER***

Un PC en crise va-t-il moderniser son communisme national et munici­pal ? Cette modernisation signifiera-t-elle un revirement idéologique au pro­fit de nouvelles options économiques et sociales pouvant se répercuter loca­lement sur le travail social ?

ropERwisariow -pu pmpri

c-riukit s-rE

Par exemple, sur le plan écono­mique le PCF se cramponne pour revi­taliser ses communes sinistrées par la crise économique, à des choix indus­triels nécessitant des investissements lourds, dans la tradition ouvriériste d'un parti qui souhaite avant tout maintenir les conditions de reproduc­tion de sa base de classe, à savoir des grosses entreprises à forte proportion d'ouvriers professionnels, masculins, syndiqués à la CGT...

Par contre, un PC « modernisé » ferait peut-être davantage l'option d'u­ne logique de redéveloppement indus­triel fondé sur l'artisanat et les PME-PMI, actuellement les seules structures véritablement créatrices d'emplois.

Cette dernière option traduirait l'abandon des vieux dogmes avec pour conséquence d'élargir les possibilités d'intervention des Travailleurs Sociaux sur le terrain économique, notamment dans le cadre de l'économie sociale et d'initiatives locales pour l'emploi.

L'issue que donnera le PCF à sa crise de popularité conditionne en par­tie la nature du travail social qu'il sera possible de faire demain, ldcalement, dans nombre de communes encore te­nues par le PC.

**L'ÉMERGENCE DE LA DROITE**

**EXTREME**

Le second phénomène déstabili­sateur du paysage communal réside dans la percée du Front National, la contagion de ses conceptions et les solutions simplistes qu'il préconise .concernant des problèmes réels.

Cette banalisation de la pensée xénophobe et répressive va probable­ment faire émerger, ou encourager localement, des politiques sociales à base d'expulsions massives de locataires à forte dette de loyer, d'arrêt de pro­grammes sociaux, de limitation des aides aux immigrés quand ce n'est pas « organiser » leur retour quand ils sont mis au chômage, etc...

Concernant l'exclusion des fa­milles étrangères de certaines aides so­ciales, notons que la mairie de Paris est en pointe dans ce domaine puisque le conseil de cette ville a adopté le 26 novembre une mesure excluant ces familles du droit à recevoir une men-

sualité de 2 000 F. pour les mères qui, à l'occasion d'une troisième naissance, décident de rester au foyer.

Quelles réponses pourrons-nous et voudrons-nous donner quand on nous sollicitera pour aider à trouver des solutions ou à réparer les dégâts de ces politiques d'exclusion contraires aux logiques de prévention et d'inser­tion que nous tentons de développer dans nos pratiques professionnelles ?

**QUELS ÉLUS POUR DEMAIN ?**

La réforme de décentralisation et la nouvelle logique de représentation qui va se mettre en place vont paral­lèlement structurer un nouveau type d'élu avec lequel les TS devront comp­ter.

Dans un sondage SOFRES réali­sé pour *Le Monde,* du 22 au 29 août 84, les Français jugent sévèrement la classe politique :

* 62 % trouvent que les hommes politiques ne traitent plutôt pas des grands sujets qui concernent la vie des Français.
* 82 % pensent que les politi­ques ne disent pas la vérité.

— 44 % que leur langage est plu­tôt archaïque.

* 55 % qu'ils gagnent trop d'ar­gent.

Quant aux gouvernants que les Français souhaitent, 60 % choisiraient plutôt les ministres parmi les techni­ciens spécialisés que parmi les élus (26 %) et 69 % pensent qu'il vaut mieux avoir des hommes politiques profes­sionnels que des citoyens exercant cette fonction quelques temps !

Ce qui apparaît clairement ici, c'est une volonté populaire de « dépo­

litiser » la classe politique, de confier leur quotidien à des techniciens spécia­lisés en gestion municipale et départe­mentale plutôt qu'à des élus militants... à moins ceie les élus actuels ne devien­nent eux-mêmes des techniciens !

La tendance serait donc à la pro­fessionnalisation du personnel politi­que.

C'est d'ailleurs ce que proposait explicitement en juin 82 le rapport de Mr Debarge, sénateur socialiste) qui articule ses propositions autour d'un statut de l'élu local et une limitation du cumul des fonctions et mandats électifs.

La réibmne viserait à améliorer et à transformer les conditions d'exer­cice de la fonction d'élu en garantissant une formation, des indemnités revalo­risées avec, au-delà d'un certain seuil, un assujettissement à l'impôt sur le revenu, l'affiliation à la sécurité socia­le et un système de retraite, garanties de réinsertion professionnelle...

Amusant de constater comment la professionnaliiation investit le der­nier recoin de la citoyenneté comme jadis elle a donné un statut aux person­nels bénévoles et militant qui oeuvraient auprès des pauvres et des délinquants et qu'on nomme aujourd'hui Travail-lenis Sociaux !

**MAIS PAS N'IMPORTE QUELS ÉLUS PROFESSIONNELS**

Avec la défaite de la droite en **81** et son éviction des lieux de pouvoir, on assiste à une remobilisation des re­présentants des partis traditionnels de cette droite mais aussi de ceux qu'on

*1. Le Monde* dy 4 juin' 1984

***DOSSIER***

appelle les socio-professionnels se ré­clamant de leur compétence de diri­geants d'entreprises.

***CONCURRENTS OU PARTENAIRES ?
  
L'exemple de Dreux***

***Chacun sait, dans les milieux concernés, qu'entre les élus et les travail­leurs sociaux, ça ne va pas toujours de soi : méfiance (un peu), médi­sance (parfois), méconnaissance (surtout), concurrence vécue, con­currence de clientèle. Mais la clientèle, la population, comment se positionne-t-elle, comment joue-t-elle dans cette partie à trois ?***

UMM UMM

**II** est ici question de parler de Dreux, non pas en raison des avatars électo-

raux1 de l'équipe municipale de 1977/83, mais plutôt parce que dans cette commune et avec ces mêmes élus, il s'est fait du chemin en six ans dans ce rapport malaisé, maladroit, qu'entretiennent souvent élus et travailleurs sociaux.

Bien entendu, les élus sont toujours pluriel, (et les travailleurs sociaux aussi !). 11 existe la logique d'élu et la façon de remplir son rôle de tel ou tel élu.

L'idée se développe que, complé-mentairement au personnel politique classique ,des socio-p rofe ssionnels «com­pétents» puissent faire des aller-retour dans la sphère politique.

Dans cette perspective, des struc­tures d'aide à l'engagement politique des socio-professionnels se mettent en place telles que *la Fondation pour l'en­gagement politique de M. Durca2* afin d'aider les candidats issus du privé à se présenter aux élections à quasi égalité avec les fonctionnaires en disponibilité, en leur assurant un salaire minimum d'inter-position et une priorité d'em­bauche parmi les membres de la Fon­dation, une fois leur mandat terminé.

Cet appel aux responsables d'en­treprises à tenir des mandats publics locaux lié au mouvement général de technicisation de la fonction d'élu observée précédemment conduit di­rectement à la substitution d'un profil d'élus gestionnaire à l'ancien élu mili­tant.

Ces nouveaux élus entièrement inscrits dans des logiques de rationali­sation et d'optimisation des choix po­litiques économiques et sociaux se prononceront sur chaque projet en fonction des rapports coût/efficacité.

Dans ces conditions nouvelles, les TS vont devoir s'exercer à présenter des projets, mettre en place des prati­ques et des initiatives susceptibles de montrer que la prévention, l'insertion et la réinsertion minimisent les coûts humains et sociaux tout en ayant un rendement effectivement équivalent ou supérieur à d'autres options...

Comme nous le voyons à travers ce court article, des transformations sont à l'oeuvre tant dans les options économiques et sociales que les con­ceptions, les logiques et les personnels en charge de la gestion des communes.

Ces mutations en cours produi­ront rapidement leurs effets et notre travail social en sera profondément affecté. Sachons nous y préparer !

Philippe MONDOLFO *Assistant Social de Secteur*

2. *Le Monde* du 25 août 1984

**CHICAGO-SUR-EURE... LA ZONE**

Et c'est ce qu'on vit à Prod'hom-me, ce quartier tant à l'écart qu'on préférait le traverser rapidement en voiture, vitres fermées, plutôt que de s'y attarder dans des rencontres éton­nantes, craintes a priori — ce quartier où les assistantes sociales pendant long­temps, ne tenaient pas plus de six mois, et les animateurs municipaux, ensuite, pas plus d'un an ce quartier encerclé de barrières naturelles et routières, en­fermé dans son image faite d'a *priori* et de rumeurs. Or, l'image est univoque, simplifiée, sans nuances *:c'est Chicago.* Et pendant que l'image fige, les habi­tants de ce quartier se débattent entre l'image' et la réalité difficile de leur quotidien.

Car c'est une cité de transit, mais où la fonction de transit a échoué : cité de transit où, dès l'origine, l'exclusion est désignée : « logements pour les as-sociaux et assimilés ». Or, une histoire' d'exclusion ne peut engendrer chez ceux qui en sont l'objet, une pleine citoyenneté. Pour le quartier Pro-d'homme, cette histoire d'exclusion, de rejets successifs par la Ville, hors de la ville, c'est aussi une histoire de ré­voltes et de fatalisme pour les familles qui se sont accrochées au quartier, sans plus vouloir — pouvoir — en partir. Ainsi, c'est sur plusieurs générations que les familles habitent le quartier, constituant de véritables clans fami­liaux qui, de conflits en alliances, co­habitent, vaille que vaille, dans une hétérogénéité sociale qui n'a rien à voir avec l'image univoque véhiculée à l'extérieur.

Des quartiers semblables, beau­coup de villes en comptent, mais l'in­térêt de ce qui s'est passé à Prod'hom-me, à Dreux, c'est ce renversement progressif de l'image, par une opération

qui a conduit plus d'un à s'impliquer, c'est-à-dire à sortir, à se risquer en dehors du système codé des représen­tations, des images qui traversent les rapports sociaux.

**0.P.A sur OP.H.L.M.**

L'équipe municipale, en arrivant au pouvoir, sait qu'il faut intervenir sur ce quartier, sans bien savoir com­ment, pour autant. Les travailleurs so­ciaux demandent la mise en place d'u­ne opération *Habitat et Vie sociale, mais* la municipalité s'y oppose' . Les travailleurs sociaux tentent de mobili­ser les habitants par une enquête sur le logement, synthétisée dans un film vidéo. C'est alors **l'O.P.H.L.M.,** pro­priétaire des logements qui est envoyé sur le terrain.

De nombreuses réunions sur le quartier avec les techniciens de l'O.P.H.L.M. et parfois des élus, se transforment en théâtre explosif qui produit une insatisfaction généralisée, même si parfois des travaux prioritai­res sont effectués à la demande.

La question de fond n'est pas ré­solue et municipalité et **0.P.H.L.M.** se tournent vers le ministère de l'Urbanis­me et du Logement pour chercher ap­pui. Le ministère propose un contrat d'étude expérimentale qui est confié à A.B.A.0 2 : contrat de programmation avec les habitants du quartier pour cer­ner les axes d'une transformation du quartier.

**.UN SAVOIR-FAIRE MASQUÉ...** Dès la mise en place de ce con­trat, il apparaissait qu'il ne pouvait être

1. On était à l'époque dans une phase de bilan national de ces opérations qui mettait en lumière les effets pervers de ce type de procédure.
2. ABAC : Agence d'Architecture, d'Urba­nisme, pluridisciplinaire

***DOSSIER► '***

mené sous forme d'étude-enquête, mais plutôt sous forme d'étude-action, pour que se manifeste concrètement aux yeux de la population la réalité de la volonté municipale. Et, de fait, cette option a été déterminante : dans le temps même de l'étude, où tous les logements étaient visités, toutes les familles rencontrées, la même équipe mit en place un chantier-test sur trois logements. Test qui permit de tenter plusieurs solutions de réhabilitation des logements, et par là, d'introduire de nouveaux modèles d'aménagement de l'espace, par rapport auxquels cha­cune des familles put se positionner. Mais ce chantier-test permit aussi de conforter les pratiques et savoirs-faire des habitants, qui n'avaient pas atten­du l'intervention officielle pour modi­fier, réparer, améliorer l'état des loge-

ments. Cependant, les aménagements qu'ils avaient réalisés sans autorisation du propriétaire, les habitants n'osaient ni en parler, ni les montrer. Ce savoir-faire était masqué, alors même qu'il était producteur, puisqu'il avait com­pensé pendant longtemps la carence du propriétaire. Il était vital de mettre cela en lumière vis à vis des institutions autant que de la population. Cela fut manifesté par la proposition d'intro­duire une part d'auto-réhabilitation dans le cadre de la réhabilitation offi­cielle par entreprises.

**... QUI VOIT LE JOUR**

Mais parallèlement, il apparaissait qu'engager une opération de réhabilita­tion, c'était introduire de l'activité sur le quartier, et pourquoi pas de l'emploi, pour cette population dont seulement 1/3 des actifs avaient effectivement un emploi. Dès lors, il fut demandé aux entreprises chargées du chantier de sa­larier, sur cette opération, des jeunes du quartier. Mais surtout l'équipe de Prévention trouva, par là, l'occasion de développer l'initiative qu'elle avait eue en créant une structure d'emploi tem­poraire pour les jeunes : l'A.E.T. (Asso­ciation Expérimentale du Travail). Les travailleurs sociaux deviennent entre­prise, employeurs, ce qui les conduit à se positionner différemment face à la population, mais aussi face à l'OPHLM pour qui ils travaillent. Ainsi, par l'opé­ration, l'A.E.T. sort de l'ombre, se, structure et rend des comptes sur sa production. II en est de même pour l'auto-réhabilitation qui devient orga­nisée gérée par une association d'habi­tants et de travailleurs sociaux : RE-HACOOP.

Cette façon de faire dans la ré­habilitation des logements, parce qu'el-14

le a fait ses preuves, autorise à la recon­duire sur d'autres objets, notamment la construction ou l'aménagement d'é­quipements de quartier. Citons la Mai­son de la Petite Enfance : **L'EXPÉRIMENTATION IMMÉDIATE**

C'est un projet élaboré par les travailleurs sociaux (DDASS, PMI, Pré­vention, CAS). Il naît du constat de la reproduction de la marginalité d'une' génération à l'autre, sur le quartier, et en même temps de la difficulté à exer­cer la PMI dans les locaux inadaptés, de l'impossibilité pour l'équipe en pla­ce de répondre complètement à la de­mande sociale deoquée en consultation. L'équipe informelle des travailleurs so­ciaux du quartie Odige un projet pé­dagogique, président au fonctionne­ment d'un équipement à construire, projet qui est soumis à la municipalité et à la DDASS. Présenté, à plusieurs re­prises pendant' trois 'ans, ce projet conduisait régulièrement à un acquies­cement général sur l'analyse et à des différences de point de vue sur les pro-, positions. Chacun des interlocuteurs institutionnels ayant du mal à se coor­donner avec les autres, dans la prise en charge du projet : d'un côté, la DDASS, de l'autre, la municipalité concernée à double titre (CAS et affaires culturelles), puis l'O.P.H.L.M. propriétaire du bâti­ment existant et du terrain choisi pour la construction du nouvel équipement. Dans ces multiples rencontres, une forme de *statu quo* s'installe : pas de rejet sur le principe mais personne pour porter le projet de manière à lever les obstacles administratifs et financiers. Et le temps passe, générateur de, lassi­tude. Dans ce moment d'essoufflement, il fallait trouver le déclic propre à faire ressurgir la dynamique et ne pas laisser se perdre une telle capitalisation de travail. ABAC invite alors l'équipe à étudier le projet de façon évolutive : sans dénaturer ni l'audace ni la com­plexité du projet, cette proposition vise à promouvoir l'expérimentation immé­diate moyennant des aménagements minima à court terme. Exemple : cons­titution d'un réseau d'assistantes mater-: nelles du quartier pour travailler en relation avec l'équipement existant. Par le biais des assistantes maternelles, les, autres femmes du quartier pourraient approcher la démarche suivie par l'équi­pement.

A la suite de quoi, le choix de la Ville de Dreux parmi les 16 villes rete­nues par la Commission Dubedout crée l' ouverture qui permet de leverles obsta­cles antérieurs. Mais le débat sur la gestion de l'équipement fait à nouveau

apparaître des différences de points de vue entre les institutions et les promo­teurs du projet qui s'orientent sur une. formule à l'image des garderies québee

quoises regroupant travailleurs sociaux et usagers. Il s'agit de rompre la fatali­té de l'exclusion en restituant l'équipe­ment au quartier, en faisant de la créa­tion de cet équipement une histoire du quartier, en permettant aux familles d'être partie prenante du projet éduca­tif. Il s'agit de faire de cette Maison un des pôles de la vie du quartier. De là, le souci d'associer la population à la production d'une partie des aménage­ments, chantiers d'été, stages d'inser­tion sociale et professionnelle, permet­tent de réaliser une part du mobilier, des structures de jeux, et l'aménage­ment du jardin lié à l'équipement, en articulation avec le service « Espaces Verts » de la Ville. Pour la fabrication du mobilier, ce sont, parmi les jeunes, plutôt des filles qui ont été embauchées. Et le temps de travail était le temps d'un échnge sur le pourquoi et le com­ment de l'équipement, sur le rapport à l'enfant, aux parents, à l'apprentissage..

Que ce soit dans l'agencement de l'espace de cette Maison, aussi bien que dans sa production matérielle, la ques­tion sous-jacente a toujours été : «com­ment passer du service public obliga­toire, la **PMI,** à un lieu de parole et de développement pour les familles du quartier ? »

**PREMIERES CONCLUSIONS**

Que conclure de ces quelques actions exposées brièvement ici, et plus généralement, de l'action de dé­veloppement social tentée sur ce quar-

tier ?

— la recherche d'actions de dé-

veloppement intégré, recherche de combinaisons opérationnelles génératri­ces de plus-value qualitative (ex : loge-ment/emploi) répond effectivement à la demande sociale, laquelle est multi­ple dans le quotidien et ne saurait se satisfaire d'une intervention sur le lo­gement d'un côté, ou d'une action sa­nitaire, de l'autre.

***TRAVAILLEURS SOCIAUX :***

***Un combat d'arrière-garde face aux élus.***

***Le point de vue d'Odile Vadot, Maire adjointe de Conflans-Ste-Honorine, Conseillère générale des Yvelines.***

***Les travailleurs sociaux savent depuis mars 82 que la décentrali­sation va bouleverser leur travail. Pourquoi n'ont-ils rien proposé aux politiques ? Pourquoi leurs seules revendications ont-elles simplement été d'ordre corporatiste ou un combat d'arrière-garde .2***

***Cette ancienne assistante sociale, maintenant élue, ne « mâche» pas ses mots sur ses anciens collègues. Ses remarques intervenant ici dans le cadre de son mandat de Conseillère générale.***

* ces actions articulées ont pro­duit une rupture de l'inertie sociale et des rapports sociaux institutés.
* en reconnaissant et suscitant des initiatives de la part de la popula­tion, on fait brèche dans le système d'assistance - passivité - violence.
* avec l'opération s'est stoppé le ***turn-over*** des travailleurs sociaux qui, par leur coordination et l'élabora­tion de projets communs ont dû les négocier avec les partenaires institu­tionnels. Ils ont effectivement réussi à se situer comme partenaires de l'opération parce qu'ils ont donné la priorité à l'opérationnel. C'est ce qui leur a permis de dépasser des résistan­ces initiales à s'insérer dans un projet lancé par la municipalité et l'OPHLM.
* la renaissance de créativité sociale, portée par sa reconnaissance institutionnelle progressive, témoigne de la requalification d'une culture po­pulaire et de la promotion du quartier, à partir de ses réseaux recelant des modes de socialité et de savoirs-faire producteurs.

Novembre 1984 Agnès VACHETTE

*ABAC*

**DEUX ANS DE PERDUS**

D

epuis mars 82, tous les personnels qui sont ou vont être décentrali­sés, sont venus au Conseil général dis­cuter de leurs nouvelles formes de tra­vail. Odile Vadot pense en particulier à la Direction départementale de l'équi-;peinent. Pourquoi personne n'est venu de l'action sociale ? Les comités de co­ordination sont menacés de son finan­cement, personne n'a montré l'impor­tance de cette structure, chiffres en

* main, bilan en main...
    
  Et pourtant...

**POUR UNE ANALYSE DE LA**

**RÉALITÉ SOCIALE**

Odile Vadot propose de partir de la question « De quoi les élus ont-ils besoin à l'heure de la décentralisa­tion pour mettre en place des services sociaux et pour éviter de créer des services qui ne correspondraient pas aux besoins réels de la population ?

Les élus ont avant tout besoin d'une analyse de la réalité sociale qui ne peut être faite que par les travail­leurs sociaux. Ce sont eux qui sont sur le terrain, qui voient de très près la population vivre. Il faudrait mettre en place des groupes de travail, par exemple dans le cadre de la circons­cription, capables d'apporter aux élus, un matériel élaboré d'analyse des besoins, afin que les élus fassent des choix éclairés, concernant les services à mettre en place, voire les équipe­ments à réaliser ou à restructurer.

Les TS sont là pour permettre l'expression des couches sociales qui ne savent pas revendiquer leurs droits et d'éviter ainsi que les équipements soient l'objet d'une appropriation ex­clusive de la part d'une partie de la population qui n'en a pas le plus be­soin.

Mais le service social peut-il donner aux élus une image exacte des évolutions sociales, des problèmes liés

***DOSSIER***

au travail, au logement, et plus généra­lement des difficultés vécues quotidien­nement par les usagers ? Est-il à même de formuler un certain nombre d'hy­pothèses qui pourraient servir aux élus ?

Prenons un exemple, Odile Vadot pense aux, récentes mesures que vien­nent de prendre le gouvernement elles conseils généraux concernant les «nou­veaux pauvres ». Qui en a alerté les pouvoirs publics ? Diverses associations se sont fait entendre et pas un mot des services sociaux qui voient pourtant leurs demandes de secours augmenter. Ne devraient-ils pas reprendre leurs statistiques et envoyer des rapports aux personnès concernées ?

Par ailleurs, Odile Vadot insiste sur la nécessité de contractualiser l'ac­tion sociale. Pour tel problème, quel est le projet ? Qui va financer ? En di­rection de qui ? Pour quels résultats ? Cette contractualisation devrait per­mettre un déploiement des forces en direction des « secteurs lourds ». Insis­ter sur l'action dans les secteurs qui en ont le plus besoin. Odile Vadot remar­que que dans son département les titu­laires en service social scolaire sont dans des quartiers privilégiés. Qui re­trouve-t-on dans les Zones d'Éducation Prioritaire : les stagiaires.

Lors des renégociations de con­ventions et celles-ci vont intervenir bientôt, les TS devront s'associer aux politiques pour étudier ces problèmes de redéploiement et ne pas essayer de figer la situation. Où faut-il vraiment créer des postes ? Où peut-on en sup­primer ? Quels sont les services plé­thoriques ? Quels sont au contraire ceux à développer ?

Odile Vadot est aussi partisane d'une désectorisation. Comment un AS peut-il travailleur seul sur un quar­tier ? Comment y travailler alors que les équipements sont sur les secteurs d'à-côté ?

***•***

***DOSSIER***

**LA NEUTRALITÉ DU SERVICE**

**SOCIAL ,**

Les services sociaux ont très, peur de perdre leur autonomie en dé­pendant du pouvoir politique. Ce problème a comme corollaire celui du secret professionnel. (Ah, secret professionnel, comme tu nous tiens ! !). Les TS hésitent pour des raisons déon­tologiques à retransmettre aux élus des

documents indispensables pour mener à bien leur réflexion. Comment les TS peuvent-ils défendre une population s'ils ne communiquent pas des chiffres, des données, permettant d'analyser les difficultés de la population. Certes, ce n'est pas le rôle des TS de définir les poltiques, mais encore faut-il, souligne Odile Vadot, que les professionnels communiquent aux élus un matériel de réflexion élaboré, une documentation lisible, pour que les élus puissent faire leur choix sur des critères précis. Odile Vadot conteste les fameuses statistiques qu'envoyait l'administration aux élus départementaux. Ces statistiques étaient obligatoires, donc rendues, mais quel usage pouvait-on en faire ?

**LA NOTION DE LIMITE**

**BUDGÉTAIRE**

Odile Vadot estime très impor­tant que les TS soient sensibilisés à la' notion de limite budgétaire, en même temps qu'à celle d'une certaine ratio­nalisation de l'organisation. La crise oblige les élus à opérer des choix. *Les* TS doivent le comprendre et collabo­rer avec les élus pour que ceux-ci soient

les plus équitables possibles. Les élus qui n'ont pas une assez grande connais­sance du terrain, ne peuvent prendre ces décisions seuls, ils risquent de ter­riblement se tromper sur les mesures nécessaires.

Cette vision fait très souvent sur­sauter les professionnels. Ils estiment ne pas avoir à censurer une partie de la demande sociale, à prendre en charge des options qui ne les concernent pas. Hélas les demandes augmentent et les crédits ne sont pas illimités. Sur quels critères les politiques prendraient-ils leurs décisions ? Les professionnels ne veulent pas souvent cautionner en quoi que ce soit une politique de crise ou de pénurie, pourtant Odile Vadot estime

que faire remonter une demande d'ar­gent, les rend partenaires des décideurs et par là même, donne aux TS une obli­gation financière.

**L'URGENCE, LA PRÉSENCE**

**INSUFFISANTE SUR LE TERRAIN**

Les élus ont encore des préjugés sur les TS et bon nombre estiment que les deux parties auraient tout intérêt à mieux se connaître. Un des importants griefs des élus concerne la présence in­suffisante de TS sur le terrain.

Ainsi le vendredi soir ou le week-end, des urgences se présentent aux élus qui ne trouvent alors aucun TS sur le lerrain. De quel personnel technique disposent-ils à tout moment pour pren­dre en charge l'aspect technique des interventions ? L'élu ne peut admettre la banalisation du travail social en tra­vail de plus en plus fonctionnarisé, de moins en moins disponible à tout mo­ment et incapable d'organiser un rou­lement d'astreinte. L'élu ne peut se transformer en TS de remplacement, sans formation, il pourra commettre des erreurs inévitables.

L'élu ne comprend pas souvent les raisons d'un non-interventionnisme ou d'un interventionnisme limité. Bien souvent devant une demande d'inter­vention faite par les élus, les TS répon­dent n'intervenir qu'à la demande des familles. A attendre la visite des usagers, les TS ne risquent-ils pas de passer **à** côté de situations nécessitant pourtant leur intervention ? Les TS devraient se reposer la question de l'efficacité des mises à dispositions.

Par ailleurs les horaires, de travail des TS et en particulier celui des per­manences, obligent les salariés à s'a­dapter aux horaires du TS qui sont pourtant d'abord à leur service. Cela repose aussi sur la question fondamen­tale de la connaissance de la population. En effet les TS, ne connaissent prati­quement que les gens qui ne travaillent pas.

**CONCLUSION**

Les positions d'Odile Vadot nous remettent souvent en cause, nous TS. Pourtant elles ont le mérite de soule­ver des questions, de poser les problè­mes, de nous donner une autre image de notre action.

Néanmoins, il lui est certaine­ment plus facile d'émettre ces critiques maintenant qu'elle n'exerce plus dans notre profession.

Propos recueillis par Claire ABALAIN *Assistante Sociale de Secteur*

***DOSSIER***

***POLITIQUE SOCIALE LOCALE***

***« ON EST TOUS DANS LE BROUILLARD »***

***Compte-rendu d'un entretien \_qu'a réalisé .P.E.P.S\_ aioec\_ Michel***

***Legros, Conseiller municipal PS à hâtillon-sous-Bagneux (Commune***

***f***

***des Hauts-de-Seine), anciennemen Maire adjoint chargé des Affaires sociales sur la même commune (de 77 à 83), et par ailleitrs sociolorfe.***

***Notre projet initial était de nicueillir l'opinion d'un élu local sur la manière globale dont il envisagettit ses relations avec les travailleurs sociaux ; ce qu'il attendait d'eux; dans la réalisation de son mandat électoral à la lumière de la décentiesation.***

***D'emblée, Monsieur Legros a reprécisé les termes du débat ; pour lui les problèmes ne se situent pas autour de la fonction des travailleurs sociaux, mais autour de l'élaboration et de la mise en place de politi­ques d'actions sociales globales, Organisées à partir de problèmes à résoudre. C'est dans cette perspective qu'intervient alors la collabora­tion possible avec les travailleurs sociaux, les élus locaux étant les maîtres d'oeuvre principaux de la mise en place de ces actions sociales.***

**11,1111110**

**IDÉES-CLEFS**

**SUR LA DÉCENTRALISATION**

**«SITUONS LE DÉCOR POLITIQUE**

**L**

**a décentralisation répond avant tout à un problème de gestion d'un phénomène urbain (villes devenues ingérables, problème de la maîtrise des sols par exemple), et de redistribution du pouvoir politique. Elle apparaît alors comme un moyen d'avancer dans ces problèmes. En milieu rural, la con­frontation des élus et des travailleurs sociaux ne se situant pas alors au me. me niveau.**

**D'autre part on doit noter que 60 des 90 Conseillers généraux sont à droite.**

**Il existe par ailleurs un décalage énorme entre les niveaux de concep­tualisation et de réalisation de l'action sociale selon les endroits où l'on se trouve (milieu rural, urbain ; contextes économiques différents), y compris à l'intérieur des formations politiques de gauche.**

**En matière de social, il y a des. idées générales mais le clivage politique droite/gauche n'est pas forcément opé­rant ; la « vieille conception assistan-cielle existe toujours dans les deux camps ». Le processus de Décentrali­sation c'est « moins d'État, mais tou­jours de l'État ». Pour Monsieur Legros il est très important que l'État joue un rôle régulateur dans ce processus. 11 y a des problèmes qui ne se régleront pas à l'échelon local (sans domicile fixe, par exemple), et l'État va sûrement**

garder une action sociale spécifique. Un temps d'ajustement reste nécessai­re. L'État ne sait plus très bien, au-delà des D.A.S.S., qui seront ses interlocu­teurs dans l'avenir. Il est possible qu'il fasse appel entre autres aux grands services : C.A.F., C.R.A.M., etc. pour mettre en place cette action sociale.

A l'interrogation sur le déplace­ment possible d'actions sociales com­munales vers le département, M. Legros répond que. la Décentralisation s'appli­que avant tout au département en lais­sant presque complètement de côté la commune. « Celle-ci peut donc ne pas bouger ».

Toutefois il est prévu dans les textes que par voie conventionnelle, il soit possible pour les communes de gérer une activité sociale (ce qui exis­tait déjà auparavant pour le service 'social). On peut donc imaginer à partir de cela qu'un département mette en place et gère complètement son systè­me d'action sociale dans un souci de cohérence et d'uniformité politique.

M. Legros pour sa part estime que la formule d'un service social en­tièrement communal est la meilleure, le service social étant s'il est bien uti, lisé un instrument important pour l'élu local municipal.

**DÉCENTRALISATION :**

**RÉPONSE A LA CRISE ?**

**Pour M. Legros, la Décentralisa­tion** n'est pas une réponse ***Ipso Facto à*** la crise, même si elle se met en place en période de « pénurie ». En particu­lier, la Décentralisation ne peut être

une réponse à la crise structurelle des finances locales qui date de 20/25 ans. La crise amène des •personnes qui n'y pensaient pas, en particulier les Conseil­lers GénérauX, à raisonner en termes économiques et financiers. Un débat actuel important chez ces élus porte justement sur la rentabilité du social. Certains prônent : « nous avons un budget que nous utilisons, il ne faut pas le dépasser et si possible, le rédui­re ». D'autres souhaitent penser une autre forme d'action sociale, en s'in­terrogeant par exemple sur « les coef­ficients de remplissage de certains établissements qui sont de l'ordre de 40 % » ou sur des services hospitaliers qui ne tournent qu'au tiers de leur capacité, alors que des possibilités comme l'hôspitalisation à domicile n'ont pas pris un développement suf­fisant.

Actuellement, il ne faut pas re­penser la • rentabilité du social d'une manière économique qui ne serait pas mesurable, mais il; faut établir un « contrôle au sens où l'entend la comptabilité américaine de gestion : quelle est l'efficacité:financière, éco­nomique, sociale de ce travail ? ».

La question centçale devient a­lors : qui va contrôler cette évaluation-?

**ON EST;TOUS**

**DANS LE BROUILLARD**

**Une constatation : 64 % du bud­get** d'un département comme les Hauts de Seine sont consacrés **à l'action** so­ciale. Sur cette masse, le Conseil Géné­ral peut jouer sur 10 à 15 %. **Les 85 %**

|  |  |
| --- | --- |
| ***DeegER'***  sont affectés à des crédits, dépenses obligatoires, etc'. Sur ce budget, les Conseillers Généraux ont peu de pou­voir.  L'ennui, est qu'il est probable­ment trop tôt pour savoir ce qu'il en sera fait, la droite comme la gauche, Sont un peu dans le brouillard en ce domaine. Autant dans certains secteurs (Éducation Nationale, Urbanisation par exemple) les élus avaient un certain nombre d'idées, autant pour le social on reste dans le flou. Celui-ci peut s'expliquer par l'existence de « pesan­teurs », d'habitudes, de clivages de communes non gérables, de manière standardisée, et par le fait que le do­maine de l'action sociale est celui par lequel le partage des compétences est le plus important au niveau départe­mental. |  |
|  |

***LA FONCTION de GESTION­NAIRE*** du Conseil Général apparaît plus affirmée que celle des élus muni­cipaux qui près du terrain sont con­frontés aux problèmes quotidiens de la population. Le Conseil Général s'attachera plus à des réponses de type infrastructure lourde (hébergement de' personnes âgées en Intercommunal par exemple). M. Legros fait le constat que les Conseillers Généraux des Hauts de Seine participent peu aux commissions

d'attribution d'Aide Sociale. A notre remarque sur le fait que dans certains départements de province, les Conseil--lers Généraux ont l'attitude inverse .(exemple des commissions d'allocations. mensuelles), **M.** Legros répond que la disparition des financements croisés amène à une plus grande transparence et que les Conseillers Généraux souhai­tent peut-être avoir un rapport plus direct avec certains lieux de décision, afin de mieux saisir ce que devient l'argent du département.

***LA FONCTION D'ÉLABORA­TION, DE DÉCISION.*** Les Conseil­lers Généraux élaborent la politique sociale du département et ne peuvent pas avoir un rôle d'expertise. Ils atten­dent cela des techniciens administratifs et sociaux.

Face aux différents projets pré­sentés en fonction de leur coût, le Conseil Général exercera sa fonction de décision.

***LA FONCTION DE REPRÉSEN: TATION.*** La troisième fonction de re­présentation découle & la légitimité des élus qui est sanctionnée par le vote. « Ce qui n'est pas le cas des tra­vailleurs sociaux » souligne **M.** Legros. En ce sens, les travailleurs sociaux ne peuvent être « les porte parole » de la population.

Cette fonction est celle qui appa­raît donner aux élus du département le plus de limites dans l'action à mener.

**LE SOCIAL :**

**ATTENTION DANGER**

**M.** Legros évoque ce qu'il appel­le dans le Parti Socialiste « le Syndrô-me de Grenoble ».

Aux dernières élections de mars 1983 l'équipe municipale socialiste de la ville « s'est fait étendre alors que pour les socialistes, cette municipalité' menait ***une action sociale de très haut niveau » ;*** cette politique sociale n'a' peut-être pas été comprise ou efficace. Elle investissait trop certains secteurs au détriment d'autres ; les forces sur lesquelles elle s'appuyait n'étaient peut être pas celles qui permettaient de constituer des rapports de forces dans cette ville ? Cette expérience a créé un malaise chez les socialistes « on ne peut pas tout miser sur le social » ; il faut trouver un difficile équilibre entre une politique progressiste et des actions de type plus électoraliste ; « un élu

peut être amené à distribilet lui-même des colis aux personnes âgées de,\_ sa commune : ce n'est pas forcément :de l'action sociale, mais cela fait partie du jeu ». Les travailleurs sociaux dol-vent se situer dans le premier volet de ;l'action sociale.

Pour M. Legros il est clair que les décisions à prendre en matière d'action sociale sont de l'ordre du politique. Les élus ont besoin des travailleurs sociaux pour une fonction

**ROLE ET POSITION**

**DES**

**TRAVAILLEURS SOCI**

***— D'EXPERTISE TECHNIQUE GLOBALE.*** Cette fonction peut avoir des limites dans la mesure où elle peut être prise en défaut ; les problèmes n'arrivant pas aux élus par les travail­leurs sociaux mais par d'autres person­nes. **M.** Legros cite à ce propos « les problèmes d'insécurité, de pauvreté, d'immigration qui sont apparus sur la scène politique alors « qu'ils étaient connus depuis longtemps ». Ceci amè­ne à un problème de crédibilité des travailleurs sociaux, et repose la ques­tion de leur utilité et leur fonction. Cependant M. Legros reconnaît qu'il existera toujours des élus locaux qui demanderont aux travailleurs sociaux. de pratiquer du contrôle social et de

promouvoir une action sociale uni­quement assistancielle.

***— D'EXPERTISE TECHNIQUE INDIVIDUELLE.*** Il est nécessaire de maintenir une « aide individualisée per­formante » à côté de projets d'actions sociales globales. Nous soulignons la difficulté pour les travailleurs sociaux du terrain de mener conjointement ces deux types d'actions (coincés par le temps, notion de rentabilité). A cela M. Legros répond que les élus se posent parfois la question « qu'est-ce qui peut différencier un entretien d'un TS de celui d'un élu avec un usager ? M. Legros estime qu'il y a une grande différence dans la majorité des cas, mais il faut que les travailleurs sociaux agissent pour revaloriser cette fonction d'exper­tise. « Les élus sont prêts à acheter ce type de produit » : aide individualisée performante, tout en sachant que cela ne peut pas tout régler et qu'il y a des problèmes de fond (chômage, logement par exemple) devant lesquels les TS et les élus individuellement se « retrou­vent devant une incapacité commune ». Une autre fonction pose problème aux élus, ***la fonction d'interpellation.*** La décentralisation présente le risque ma­jeur que les élus locaux privilégient une rentabilité électorale à court terme (clientélisme). Les TS face à. cela doivent avoir une fonction d'in­terpellation à long terme, les élus ris­quant d'avoir à assumer plus tard et de façon plus aiguë des problèmes qu'ils auraient négligés avant (popu­lations marginales, minorités, etc...), enfin, les TS ont aussi une fonction ***de proposition.*** Les conseillers géné­raux attendent des projets sur les problèmes notamment d'emploi des jeunes. Les TS « ont un marché à

saisir ».

Dans tout cela il ne faut pas oublier que les TS restent les employés des élus locaux et qu'ils doivent exé­cuter les politiques sociales élaborées par ceux-ci. En cas de désaccord, il se posera le même problème que pour tout autre employé ; à savoir possibi­lité de mettre fin à « la collaboration » avec toutes les garanties statutaires de défense et de promotion. Ceci n'est pas fondamentalement nouveau, cela se passait aussi avec le Préfet, bien que M. Legros admette que les marges de manoeuvres soient plus réduites actuel­lement ; nous soulignons que c'est le cas notamment des TS de la D.DA.S.S qui sont à la fois sous le contrôle des élus municipaux et départementaux.

On peut imaginer « une assem­blée consultative départementale sous forme d'un conseil économique et so­cial et une coordination locale ». La circonscription telle que l'a décrite le rapport GONTCHAROFF, ne répond pas au besoin d'une instance locale ouverte de réflexion. De même, l'idée du comité local d'action sociale (CLAS) a fait long feu.

**LES LIEUX DE CONCERTATION**

Au niveau du, ministère on met en avant la loi particulière de la décen­tralisation, qui par l'intermédiaire du règlement départemental pourrait per­mettre de traiter la question au niveau de chaque Conseil Général. La décen­tralisation est aussi l'occasion de régler le problème de la coordination dont « l'état actuel est bien triste » :il fau­dra s'attendre à ce que les rivalités de

.pouvoir entre l'échelon de l'État et celui du Local renaissent. Il y a une formule à laquelle beaucoup d'élus de tous bords sont très attachés, c'est de confier la coordination ou une struc­ture de coordination au bureau d'aide sociale. Pour eux la coordination doit se faire à l'échelon local donc dans la commune ; et dans la commune, quoi de mieux que le bureau d'aide sociale (B.A.S.) ?

M. Legros interpelle par ailleurs les T.S. sur le risque de « dilution » de leur spécificité. En effet, les politiques sociales devenant de plus en plus ter-ritorialisées (commission P E S C H E etc.) les TS peuvent être englobés dans un ensemble « d'intervenants sociaux » large et très flou. Certains peuvent dire « des TS, oui, mais un architecte ou un urbaniste, ce n'est pas mal non plus. »

M. Legros ne pense pas que la difficulté des TS à, négocier avec les politiques naisse de l'existence de, dis­cours différents mais plutôt de logiques divergentes. Les Conseillers Généraux s'attaquent aux problèmes de finance­ment alors que les TS interpellent sur les besoins des populations. « Dans une discussion, on pèse le poids de la légitimité, de sa compétence, des gens qui sont derrière soit ».

Enfin pour lui, l'expérience mon­tre que les promoteurs de l'action so­ciale globale actuellement ne sont pas les T.S. ceux-ci semblent en retrait vis-à-vis de ce type de démarche.

C. VERDENEAU *Assistante Sociale* B. GERENTON *Assistante Sociale,*

***Dans un prochain numéro, les syndicats et les associations, et bien évidemment les associations regrou­pant des travailleurs sociaux exprimeront leurs positions « face au social ».***

***Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer les participations de l'ANDESI, de l'ANED, de la C.F.D. T, de la Confédération française des Professions sociales, de l'UNI.O.P.S et de la C.G.T.***

|  |  |
| --- | --- |
| ***LA DIVERSITÉ ET L'gRIGINALITÉ DE PEPS  C'EST AUSSI LA PUBLICATION. DE NOUVELLES.  N'IMITEZ PAS...  NOUS PUBLIERONS LES VOTRES.*** |  |

1 faisait une chaleur épouvanta-

ble.i Je n'avais pas pris le car de
  
seize heures mais celui de dix-huit... Beaucoup trop chaud. On était le vingt août, je m'en souviens parfaitement parce que c'est la Saint-Bernard. Le garçon avec qui j'ai joué, toute mon enfance, s'appelait Bernard. Sa fête était le vingt août. Le jour de sa fête sa mère lui faisait des glaces, ce qui me semblait curieux parce qu'alors, il y a longtemps de cela, les glaces n'exis­taient qu'en cornets, même pas en boîtes. Et la mode n'était pas du tout à les faire soi-même dans le congélateur de son frigidaire. Je ne sais même pas s'il y avait des frigidaires. En tout cas, on a mis du temps à avoir le nôtre, chez nous.

Le car était chaud. Même celui de dix-huit heures. La route sentait le goudron et l'essence, le car sentait l'es­sence, le goudron. Dans les montées où il y avait moins d'air il paraissait suer et nous suions, avec lui.

Enfin je suis arrivé devant la Mai­son Verte. Une femme est descendue en même temps que moi à l'arrêt. Elle n'allait pas à la clinique, elle prit un petit chemin transversal qui, probable­ment la conduisait chez elle. Elle avait une robe de deuil noire, très noire, aus­si noire qu'une robe peut être, mais en même temps aussi courte et aussi esti­vale qu'on peut l'imaginer. Cette robe noire sans manches, c'est cela qui me frappa en cette femme, et je la revois tout à fait, elle, l'arrêt, le car qui s'en allait et Maison Verte derrière moi.

Je suis rentré et je me suis pré­senté. J'ai demandé monsieur Palissier. Pendant qu'on le faisait descendre j'ai regardé autour de moi, au-delà des re­gistres, des classeurs, du meuble jaune et luisant, des fenêtres de ce bureau. Il y avait l'été tout craquant de bruits et de frémissements au dehors. Je suis sorti sur le pas de la porte pendant que la secrétaire essuyait son cou avec un kleenex et appelait au téléphone une seconde fois. C'est fou le nombre de personnes qui pouvait s'éponger ce jour-là. Il faisait une chaleur accablan­te. Le vingt août. Et l'un des peupliers de Maison Verte était très haut, si haut que personne, sans doute ne pouvait y monter, disposer pour les oiseaux des abris comme ceux que mon père faisait quand nous étions enfants. Un arbre inaccessible. Un arbre d'adultes pour un monde sans enfants, pour un mon­de où les adultes n'avaient jamais été des enfants.

Monsieur Palissier est arrivé de

**Maison verte**

|  |
| --- |
| **11111111111** |

sa démarche lente. Il est arrivé, un peu rond, un peu lourd, entravé de lui-même, beaucoup trop corpulent. Monsieur Palissier avait aussi une cas­quette blanche, une casquette neuve que quelqu'un avait achetée pour lui sans doute le matin même, sans trop regarder, et qui lui allait assez mal : aussi mal que ses jambes mal taillées....

**JE VENAIS DE M'ASSEOIR SUR UNE ESPECE DE CROTTE**

**D'OISEAU...**

Nous avons fait quelques pas, lui ayant cessé de me regarder de ses yeux interrogatifs et acceptant que nous nous éloignions un peu pour que je lui dise ce que j'avais à lui dire. Mais peut-être aussi s'ennuyait-il, ou s'était-il en­nuyé : il ne fit aucune difficulté pour entrer dans les considérations sur le temps lourd par lesquelles je commen­çais tandis que nous nous éloignions.

Puis nous nous installâmes sur un banc. Et j'eus une seconde d'indé­cision et de vide en pensant à la ma­nière dont j'allais lui dire que je n'avais rien, finalement, à lui dire.

Fort opportunément je venais de m'asseoir sur une espèce de crotte d'oiseau sèche et blanche, et monsieur Palissier me fit relever tout de suite en me le signalant. Ce fut un peu comme lorsque le conducteur de l'automobile où vous êtes monté vous fait observer que votre imperméable s'est coincé dans la portière et qu'il dépasse au dehors. Nous rîmes un peu et il re­marqua que le plus souvent c'est sur du chewing-gum que l'on s'asseyait. Et c'était encore plus contrariant car alors ça partait difficilement. Là sur mon pantalon il ne demeurait rien. Je pouvais m'asseoir de nouveau. Mais qui, aussi, n'a jamais mis volon­tairement du chewing-gum sur un banc, voire sur le fauteuil d'un pro­fesseur au collège ? A ce moment-là nous nous interrompîmes car un mé­decin descendait avec une blouse blanche, ou plus exactement un infir­mier dont on vit mieux ensùite qu'il était torse-nu sous sa blouse. L'infir­mier alluma une cigarette avant de nous doubler et demanda : « Ça va bien, monsieur Palissier ? » Ce nom me déchira le coeur. Je m'appelle aus­si Palissier. Monsieur Palissier fit un geste de vieux qui signifie que les cho­ses vont comme elles vont, un geste qui signifiait .: « Que voulez-vous y

faire ? La vieillesse est là ».

* « Quand même, vous avez une visite aujourd'hui, monsieur Palis-sier ? »
* « Une visite, oui... » L'infirmier avait déjà disparu.
* « Celui-là », me dit monsieur Palissier « c'est un homosexuel. Il a toujours des petits cadeaux pour les pensionnaires mâles... les plus jeunes, bien sûr. Jamais pour les filles. Il ne peut pas les encaisser ».
* « On ne dirait pas qu'il est homosexuel », fis-je « il n'en a pas l'air». Monsieur Palissier eut un geste qui si­gnifiait qu'on ne pouvait pas juger là-dessus. Certains ont l'air, d'autrés pas... « Vous savez ce qu'il est même arrivé, ici, récemment ? Que la comptable s'en aille avec deux millions, alors vous voyez ! »
* « Deux millions... Et on ne l'a pas rattrapée ? »
* « On la laisse courir. Le di­recteur ne peut rien faire. Il fraudait avec le fisc et elle le ferait chanter ». Il inspira bruyamment. « C'est un monde pourri » conclut-il pour s'épon­ger à son tour avec un mouchoir qui n'était ni sale ni propre, ni froissé ni non plus directement sorti de l'armoire, mais qui n'était en aucun cas de ceux sur lesquels ma mère, autrefois, avait cousu de fins passements à nos noms.

**PALISSIER M'INTERROMPIT,**

**POSANT SANS IMITATION SON BRAS SUR LE MIEN...**

Mais tout d'un coup, tandis que monsieur %lissier parlait du monde in­sensé vers lequel nous allions, le souve­nir de ma mère me revint avec plus d'acuité et me serra le coeur. C'était une image surtout, un souvenir très précis. J'étais en colonie de vacances, très jeune, loin d'elle et j'étais persuadé que l'on avait mis l'océan entre nous. Je ne cessais de pleurer et contribuais à faire monter l'Atlantique entre elle et moi. On m'avait arraché à ma mère mais, quand même, finalement, elle était venue. Dans une robe lilas dont je me souviendrai toujours, autant que ma mémoire vivra. Cette robe est bien ,lointaine, et ma mère ce vingt août était morte depuis longtemps. Mais 'quand même certaines choses existent beaucoup plus que d'autres et, parmi celles-là, cette robe lilas, cette journée de fête, et cette femme au milieu d'elles : ma mère accompagnée de monsieur %lissier.

Il se taisait depuis un moment. Enfin, ayant replié son mouchoir, il

se tourna vers Moi :

T.1-7

*Tv* «LX

•

* ' • •
* « Vous... vous aviez quelque chose à me dire ? » demanda-t-il.

J'humectai mes lèvres, passai ma langue sur elles.

* « Je connais quelqu'un qui s'appelle Palissier, comme vous. Il est beaucoup plus jeune et... il recherche. son père dont il est sans nouvelles de­puis longtemps... Mais je crois que ce n'est pas vous », ajoutai-je avec un ef­fort. Monsieur Palissier me regardait avec une sorte de dureté, d'inquiétude dans le regard.
* « Vous dites que j'ai le même nom que l'un de vos amis ? » deman­da-t-il après un silence.
* « Oui » dis-je
* « Et il croit que je. pourrais être son père parce qu'il s'appelle Palis-sier, comme moi ? »
* « C'est-à-dire » rectifiai-je « il ne le croit pas mais... il a perdu son pè­re. Mettez-vous à sa place :file cherche. Toutes les pistes sont bonnes pour lui... »

Là, monsieur Palissier m'inter­rompit, posant sans hésitation son bras sur le mien.

* « Je n'ai jamais eu d'enfants » fit-il, « jamais de fils, jamais de famil­le... ». **Il** secoua la tete comme si on l'avait déjà embêté avec ça. « Je suis vieux garçon ».
* « Vous ne ressemblez pas du tout à mon ami » dis-je « et je ne crois pas que vous ête,s son Ore ».
* « Ce n'est pas que vous ne le `croyez pas, c'est que je ne le suis pas. Je ne peux pas l'être. Je n'ai jamais été marié. Je n'ai jamais eu de femme ni ,de fils ».
* « Bien » dis-je

Il s'était levé avec difficulté et je me levais tout d'un coup après lui com­me si tout cela n'avait aucune impor­tance, n'en avait jamais eu.

* « N'est-ce pas le garçon homo- sexuel de tout-à-l'heure ?» demandai-je désignant l'infirmier remontant une. allée.
* « Oui... » Il rajusta sa
    
  casquette et se saisit d'un étai enfoncé à l'extrême bord du parterre... « C'est ma canne » expliqua-t-il « je la dépose toujours là ».

Il avait l'air fatigué, tout d'un coup. Je marchai une seconde derrière lui, le temps que l'infirmier nous eût dépassé. Et cette casquette de monsieur Palissier, sa nuque, me torturèrent com-

me si une fois encore j'avais trahi ma, mère dans son-cercueil.

Je fis appel à tout mon courage .pour entrer dans la jovialité du pension­naire, que la jovialité naturelle de l'in­firmier, nous doublant, avait gagné 'tout d'un coup.

Le vieil homme me prit le bras pour me souffler à, l'oreille : « il y en a qui disent que c'est lui qui fait l'hom­me avec les jeunes gens, mais ne je le crois pas : il n'est pas assez méchant. Madame Doucet dit qu'il ne fait que frotter, ça doit être exactement ça ».

**IL. S'ARRETA, UNE MAIN**. **SUR LE COEUR.**

* « 11 est très gentil, quand mê­me. Une fois il m'a donné un briquet ».
* « Un bon briquet ? » deman-

dai-je

* « Oui » fit monsieur %lissier.

Nous étions arrivés au bout de l''allée et je fis respectueusement rentrer dans sa poche le mouchoir qui en dé-

passait. •

* « Monsieur Palissier » dis-je

« je ne sais pas comment vous dire à quel point j'ai été heureux *de* bavarder avec vous. Naturellement, vous n'êtes pas la personne que mon, ami recher­che mais... je veux dire, si jamais nous pouvions nous revoir... »

* « Écoutez », me dit-il « je

M'occupe' en ce moment d'une chaine d'amitié. Si ça vous chante d'écrire à des correspondants, de... »

— « Oh ! » m'exclamai-je « j'a­dorerais cela. Recevoir des lettres con­naître des gens... »

* « Eh bien.» dit-il « revenez Me voir et nous nous occuperons de cela... ».

Il se détourna et posa sa canne contre la barrière. « Cette fois je la laisse là » dit-il. « Mais je m'en rappel­lerai ».

Comme il avait un peu trébuché, je pris son bras et c'est ainsi que nous revînmes jusqu'au perron.

* « Quoi que... » fit-il, effleuré par l'astéroïde d'un souvenir, « il y a un petit jeune qui soit déjà passé.

Mais il n'est jamais revenu ! » \_

Il eut un gest dubitatif. Pas d'im­portance, après tout.

Je le confiai, à l'infirmière qui le fit, monter à l'étage, tout pâle et tout .épuisé de nouveau.

* « Il se fatigue toujours aussi vite » me dit-elle après être redescen­due. « Mais, à part ça, il va bien... ». Elle attendit un peu, enleva son calot,

« Et... avec vous ? demanda-t-elle.

* « Comme les autres fois... rien. »

Je pensais à ma mère. Affreuse­ment.

L'infirmière avait consulté sa montre. « Vous aurez le car de dix-neuf heures. Mais c'est toujours pareil : si vous voulez descendre avec moi... »

— « Vous êtes gentille » dis-je, .« mais vous savez que j'ai toujours be­soin de réfléchir après ça, de... »

* « Oui » acquiesca-t-elle. Elle me sourit et nous nous serrâmes la 'main.
* « Quand revenez-vous ? » me demanda-t-elle avant de franchir la porte.
* « Maintenant, pas avant no­vembre » dis-je « je... »
* « Alors il fera moins chaud. 11 se fatiguera moins. Vous pourrez mieux bavarder ».

— « Oui » dis-je

Enfin elle partit.

Il y avait un robinet, pas loin. Je me lavai les lèvres, le visage, et bus: Levant les yeux sur le cadran du clo­cher, au dehors, je vis arrêté, parfai­tement incrédule, qu'il restait dix bonnes minutes avant l'arrivée du car et que cela avait encore moins duré que toutes les autres fois.

Bernard OLI'VIÉ

***EN FINIR AVEC LE TAYLORISME ?***

**L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL : UNE THÉORIE DÉPASSÉE DANS UNE SOCIÉTÉ EN TOTALE MUTATION**

***L'automobile, la sidérurgie, Creusot-Loire... Un à un les grands ,bastions de notre industrie, nés pour la plupart des premières Révolu­tions industrielles, chancellent. La France de 1984 respire au rythme des restructurations industrielles et des mutations technologiques. Si les crises que nous vivons les unes après les autres gardent une dimen­sion irrationnelle, il n'en est pas moins vrai qu'elles ébranlent chaque fois notre société ; une société bloquée, aux archaïsmes figés qui, comme le démontra Michel CROZIER ne peut effectivement intégrer le changement qu'à l'occasion de crises de rupture.***

***Quant à la carte socio-culturelle de notre pays, elle évolue éga­lement. Les recherches du Centre de Communication Avancée mon­trent que les vaku!s de recentrage et de décalage (valeurs du « mieux-vivre », « idéologie de l'intimité », « soi comme projet ») l'emportent désormais.***

***Dans ce contexte les structures de l'entreprise et l'organisation du travail demeurent archaïques, héritées des théories de TAYLOR et de FAYOL. Il est donc légitime d'imaginer autre chose en se fon­dant aussi bien sur les travaux des écoles du « changement organisa­tionnel » que sur les expériences « grandeur nature » qui ont été menées.***

***C'est là l'objet des lignes qui suivent et qui devront être sujettes à débat.***

k

arcellisation des tâches, boni, tra-vail à la chaine et travail posté : c'est dans le cadre du capitalisme in­dustriel que s'est généralisé le concept d'Organisation Scientifique du Travail (OST). A la base de ce concept repo­sent les théories de FAYOL (appliquées en particulier à la gestion et à l'admi­nistration) et celles de TAYLOR et FORD (relatives à la production). Leurs principes consistent à contrôler le travail des salariés le plus étroitement possible et à briser le fonctionnement collectif de l'atelier pour parvenir à préserver des rapports harmonieux en­tre le chef d'entreprise et ses ouvriers. En ce sens, on procède d'une part à l'émiettement horizontal des opérations complexes à exécuter en tâches élé­mentaires, et d'autre part à une cou­pure entre le « sommet » de la « py­ramide entreprise » (chargé de la con­ception et des décisions) et la base (chargée de l'exécution). Les théories organicistes de FAYOL découpant l'entreprise en quelques grandes fonc­tions, la centralisation et la hiérarchi­sation de l'entreprise, la parcellisation des tâches et le travail en série sont les conséquences les plus immédiates de

ces deux préceptes de base. Des mé­thodes, très sophistiquées, de mesure du temps ou d'analyse des actions en micro mouvements (Methods Ume- Mea-surement, méthode Bedaux, méthode des Work Factors) furent même éla­borées qui permirent en quelque sorte de « prendre possession » des corps ouvriers.

Même si certaines limites sont apparues qui engagent à chercher des alternatives au taylorisme, l'organisa­tion du travail dans la plupart des en­treprises se fonde encore aujourd'hui sur les travaux des théoriciens du «scien-tific management». Cependant le mon­de du travail évolue de plus en plus vite, et une double révolution, cultu­relle et technologique, remet vivement en question les bases de ce style d'or­ganisation.

Cette révolution, née avec l'émer­gence d'une nouvelle société (société d'information) nécessite des structures plus souples, plus mobiles, amovibles. Elle prend forme avec l'introduction dans nos services et nos unités de travail de nouvelles technologies : informati­que, télématique, bureautique, auto­matique. Aussi, est-il clair que tous les nouveaux processus (traitement élecro-nique des données, fabrication assistée par ordinateur, contrôle des processus, machines-outils à commande numéri­

que, systèmes de télécopie...) qui ap­paraissent dans nos industries boule­versent peu à peu les habitudes et les esprits. Ainsi que toute grande trans­formation, les mutations technologi­ques que nous vivons provoquent une crise de la culture établie et multiplient les réactions contestataires aussi bien que les relations de caractère conflic­tuel. Dans ce contexte, l'évidence est de constater que l'organisation du tra­vail que nous avons héritée du XIXe siècle ne peut plus aujourd'hui satis­faire ni les managers en quête de per­formances techniques et d'efficacité, ni les « exécutants » en quête de mieux-vivi-e-etde confort individuel.

Les limites de l'OST n'ont ja­mais été aussi 'criantes. De plus en plus, les défenseurs du « scientific manage­ment » se heurtent à des obstacles techniques certes, mais aussi aux .théories développées par d'autres éco­les et à un renouveau des résistances au taylorisme. C'est ainsi que l'OST ne semble plus être la manière la plus ren­table d'organiser le travail ; l'approche techniciste de l'Organisation du Travail est réductrice ; elle contribue à gaspil­ler certaines capacités des salariés ; les méthodes qu'elle inspire manquent de rationalité, de souplesse et d'adaptabi­lité ; les activités administratives et conceptuelles s'engorgent rapidement ; il n'est pas fait appel à la force créative (« créativité productive ») des salariés. Les grèves, l'absentéisme, le turn over, la mauvaise qualité de la production, une certaine désaffection vis-à-vis du travail, certaines critiques patronales (menant à la Direction Participative par Objectifs ou d la théorie des « pe­tits groupes ») complètent le tableau et montrent à l'évidence que l'OST ne répond plus aux exigences de l'entre­prise de la fin du XXe

Aussi, c'est par une démarche pragmatique et en nous appuyant en un premier temps sur les travaux dévelop­pés par les écoles du changement orga­nisationnel quenous pourrons tenter d'esquisser une alternative cohérente et réaliste à l'OST.

**ÉCOLES DU CHANGEMENT ORGANISATIONNEL : QUELQUES APPROCHES MODERNISTES DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL**

Si l'approche techniciste (l'OST)

est réductrice et traduit le problème du changement dans l'entreprise sous forme de paramètres essentiellement techniques, d'autres écoles ont multi­plié des recherches souvent en réaction à la « sacro-sainte OST », sur l'organi-. sation du travail.

complissement personnel (facteurs de satisfaction). C'est sur cette théorie que se fondait **Herzberg** lorsqu'il con­seillait de jouer sur les facteurs de sa­tisfaction pour réorganiser la division du travail. Cependant ces préceptes ne remettaient en question ni la centrali­sation du taylorisme, ni l'individualis­me du travail. C'est pourquoi ils ont été abandonnés au profit de **l'OD** qui, par une vision systémique du change­ment et une approche comportemen-taliste de l'organisation, se veut créer le consensus, motiver, intégrer, moder-

« disséquer » la pratique du changement dans l'organisation. Les conclusions qu'ils tirèrent sont fondamentales. Elles montrent en effet que le changement ne peut être intégré par un système ri­gide qu'à l'occasion de crises violentes suivies d'une nouvelle rigidification du système ; et que l'aptitude au change­ment d'un système est fonction, non 'seulement de sa richesse relationnelle, mais aussi de la présence au sein du système de marges de liberté (slacks). Une triple stratégie peut donc concou: rir à l'apprentissage d'un processus de

*,f4e\_oe,„7-11eP„,7-Aeop,...e7-n;48(»D*

*GWQiii l 6/i6ue6e-2.!,*

Ce fut le cas en outre de **l'École des Relations Humaines** dont les con­clusions aboutirent à une conception psycho-sociologique de l'organisation qui devait en fin de compte, en portant l'effort sur l'acceptation de l'outil, renforcer le taylorisme. Les chercheurs de l'École relationnelle ont fondé leurs conclusions sur trois remarques de base :

* l'homme n'est pas mû que par son intérêt

— l'entreprise est un système so­cial

* l'homme y entretient des rap­ports non seulement avec son travail, mais aussi avec son environnement. Comme l'objectif consistait à favoriser une coopération interne dans l'atelier qui permettait d'augmenter la produc­tivité, on a souvent parlé, en référence aux travaux **d'Elton Mayo, de «** taylo­risme psychologisant ».

En marge de ces travaux, **K. Lewin** adéveloppé le concept de « dynamique » de groupe qui fut repris par **Jean-Paul Sartre** dans sa « Critique de la Raison dialectique ». **Lewin** démontre que la résistance au changement dans l'entre­prise provient de l'attachement de l'in­dividu aux normes de groupe et que le changement ne peut être porté par le groupe que s'il est précédé d'une phase de déracinement des a *priori («* décris-tallisation ») et suivi d'une phase de « recristallisation ». Ces recherches ont mené à l'approche participationniste de **l'Organisation du Travail** et aux ex­périences conçues en «training groups » (groupes de diagnostic).

Les approches par ticipationniste s, dans le prolongement des approches relationnelles, ont en effet pour objec­tif de •modifier le comportement des dirigés et des dirigeants. Elles se fon­dent d'une par sur les travaux menés par **Herzberg** (l'enrichissement des tâ­ches) et d'autre part sur **l'OD** (Déve­loppement organisationnel) étudié en particulier dans le cadre de la société nord-américaine.

Les besoins de l'homme au tra­vail, définis par **Maslow,** se répartissent selon cinq niveaux : des besoins psy­chologiques et de sécurité (facteurs d'insatisfaction), des besoins d'appar­tenance, des besoins d'estime et d'ac­

niser l'entreprise par la création d'une nouvelle « culture d'entreprise » et par l'initiation d'un processus qui, en modifiant les comportements, mène­ra à de nouveaux modes de conduite.

Autre approche de l'Organisa­tion du Travail, l'approche stratégique s'est développée sur la base des travaux de l'École française de Sociologie des Organisations, regroupant autour de **Michel Crozier** aussi bien des cher­cheurs que des intervenants. Consta­tant que la nature humaine n'était pas immuable et que, cependant, la straté­gie propre à chaque individu était ra­tionnelle, les sociologues de cette école étudièrent la relation de pouvoir au sein de l'organisation. Définissant le pouvoir comme un rapport de forces, ils tirèrent la conclusion que c'était l'organisation en elle même qui créait la relation de pouvoir. L'analyse du système bureaucratique que cette école s'attacha à développer, les menèrent à

changement mettant en parallèle action et réaction, négociation et coopération. Elle s'appuie sur la connaissance, sur une action convergente sur les hommes et les structures, et sur la pratique de la « négociation implicite ».

Si cette approche de l'organisa­tion du travail, essentiellement socio­logique, n'est pas une méthodologie en soi, les approches systémiques qui sont dûes en particulier au **Tavistock Insti-tute** reposent sur une analyse pragma­tique, voire même empirique, et non sur quelque étude théorique que ce soit.

Née de l'intervention grandeur-nature (l'introduction de machines dans une mine de charbon), l'approche socio-technique de l'Organisation du Travail reconnaît que les problèmes humains sont adjuvants des problèmes techni­ques, et qu'en conséquence, ils ne sont pas isolables. Définissant l'entreprise comme un système ouvert avec des

« frontières », des flux d'énergie, une « entropie » négative, des échanges d'informations avec son environnement, l'école socio-technique analyse le chan­gement organisationnel comme le point d'articulation entre le technologique et le social. Cette démarche est aujour­d'hui « théorisée » par **Jacques Mélèze** et ses travaux sur l'Analyse Modulaire des Systèmes.

se par des solutions bien connues, mais encore marginales : la rotation des pos­tes et des tâches, l'élargissement et l'enrichissement des tâches, la flexibi­lité des horaires. Mais si l'on brise les chaînes, on maintient cependant la dichotomie conception/exécution de sorte que, pour beaucoup la recompo­sition du travail n'est pas une rupture significative avec **l'OST.**

tion. Ce sont les groupes semi-auto-nomes qui peuvent régler eux-mêmes les questions d'embauche, de licencie­ment et d'évaluation. Le rôle de la maîtrise est réduit à celui, d'animateur du groupe. Certes, le travail reste une contrainte, mais il prend cependant l'image de « l'objectif de production » du groupe. Direction participative par Objectifs et groupes semi-autonomes

* .. . . . . . . . .. ... •

---:-.--r-i.."--..-i-

i

Des cadres animateurs et des ou­vriers responsabilisés... Une expérience intéressante à étudier est celle des groupes semi-autonomes, communautés d'ouvriers, dépourvue de responsabili­tés hiérarchiques et répartissant le tra­vail qui lui est imparti entre ses mem­bres. Ce sont les groupes semi-autono-mes qui organisent le travail dans l'en­treprise et à qui revient la charge de la responsabilité comme de la rémunéra-

sont donc complémentaires, voire mê­me indissociables.

Si les expériences **d'OAT** restent des pratiques très marginales (en parti­culier au Japon, aux USA, en RFA), si pour certains auteurs ces interventions ne sont qu'adaptation conjoncturelle et néo-taylorisme, il n'en est pas moins vrai qu'elles contribuent à rendre sa valeur créatrice au travail, à décompar-timentaliser le temps et l'espace, à

La richesse de ces théories ne doit pas cependant nous couper de notre objectif : comment, en pratique, chan­ger l'organisation du travail dans l'en­treprise afin qu'elle puisse s'adapter au mieux aux mutations de la société moderne ? Quel processus de change­ment lui impulser, et comment ?

Un rapide compte-rendu des ex­périences menées au sein d'entreprises-pilotes est donc nécessaire.

**LES PERSPECTIVES :**

**L'ENTREPRISE DU TROISIEME**

**TYPE ?**

L'entreprise du premier type n'est autre que l'entreprise familiale, aux relations personnalisées et aux structures figées. L'entreprise du deu­xième type, c'est l'entreprise « bureau­cratique » aux relations hiérarchiques, aux fonctions standardisées et aux con­trôles étroits. Comment dans ce con­texte en finir avec **l'OST** en remettant en question, en particulier, la structure hiérarchique taylorienne ? Comment mettre en place « l'entreprise du troi­sième type », une structure moderne, établie autour de la notion d'efficacité, et à l'organisation sans cesse remise en question ? De nombreuses expériences grandeur-nature ont été menées. L'ana-, lyse des résultats varie selon les auteurs (et les idéologies !!). Pour les uns, on ne fait qu'adapter les structures aux exigences des temps présents, en limi­tant les inconvénients de la structure taylorienne (par exemple par la dépar­tementalisation ou la délégation de pouvoir). Pour les autres, il s'agit d'in­venter quelque chose de nouveau : on met en avant des idées modernistes, les structures par projet, les groupes auto­nomes, les petites unités.

Revenons rapidement avant de conclure, sur ces quelques points.

**L'OST** a brisé la communauté de travail. L'un des objectifs de ce que nous appellerons **l'Organisation Alter­native du Travail (OAT)** ne pouvait donc être que la restructuration de cette communauté par la recomposi­tion du travail. Rendre sa souplesse au système, son autonomie à la cômmu-. nauté, sa polyvalence à l'individu, pas-

**Rubrique Infos**

M.A.C.A.N.I.

**— AVIS —**

Ce sigle barbare est celui du *Mouve­ment associatif de Coordination pour l'Ac-cuell non Institutionnel.*

Cette association devrait intéresser un grand nombre de travailleurs sociaux, et peut-être également permettre une certaine coor­dination au sein des différents réseaux de lieux de vie et autres types d'accueil « non. institutionnels ».

* **M.A.C.A.N.I.** a l'intention de coor­donner les personnes concernées par l'accueil non institutionnel.
* de soutenir l'alternative que repré­sente cette formule.
* de favoriser la diffusion de l'infor­mation.
* de fournir à tout demandeur une liste des lieux d'accueil.

M.A.C.A.N.I.
  
50, rue de Bourgogne — Vert Galant
  
93270 TREMBLAY-LES-GONNESSES
  
Tél. **(1) 860.59.97**

1111111111111111•11111•11111111111111111111111111•1

réconcilier l'homme avec son travail.

Les expériences menées autour des cerclés de qualité et des groupes de projet, favorisant la communication, la libre-expression et la circulation de l'in­formation, personnalisant les rapports entre le patronat et les salariés, redon­nant toute sa signification à la notion de « créativité productive », seraient également intéressantes à étudier. Pour beaucoup, elles n'ont été' qu'adaptation de l'OST. Certains sont même allés jusqu'à dire qu'elles permettaient à l'OST de se refaire une jeunesse. Elles ont eu cependant le mérite de vouloir faire partager l'esprit d'entreprise aux salariés, condition *sine qua non* à la création d'une nouvelle culture d'en­treprise.

Quoi qu'on en pense , il faut néan­moins reconnaître que lorsque l'OST excluait l'individu de la préparation du travail, l'OAT au contraire l'y associait. Lorsque l'OST excluait l'individu de l'usage du temps, l'OAT introduisait le concept d'horaires variables et d'amé­nagement du temps de travail. Lorsque l'OST excluait l'individu du savoir technologique, l'OAT faisait appel à la créativité collective. Lorsque l'OST excluait l'individu de la communication et de la coopération, l'OAT mettait en valeur les groupes semi-autonomes et la direction participative par objectifs..

A chaquè lecteur donc de prendre position et de tirer sa propre conclu­sion !

Jean-Michel BOUDRY

**LIBERTE SURVEILLEE :
  
POURQUOI CHANGER LES TEXTES
  
DE 1945 ?**

* Si toute éducation passe par la con­trainte et si nous considérons que ce que nous demandons pour l'éducation de nos propres enfants est valable, il faut partir de ce postulat pour les enfants des autres dont nous avons la charge, et surtout pour les mineurs délinquants.
* Ainsi, loin d'être une vision réac­tionnaire et vieillote, la mesure éducative « contraignante » suite à un délit permet d'intégrer la prise en charge des mineurs délinquants dans une vision réaliste du mon­de actuel, en crise d'identité.

Sous le vocable, parfois discuté, de *Liberté Surveillée,* la mesure éducative ainsi désignée s'articule pleinement avec les no­tions de sécurité, de prise en charge et d'é­ducation.

Il n'est qu'à entendre tous les discours actuels et sans clivages politiques, autour de la délinquance et les demandes de fermeté, d'autorité (et j'en passe), pour admettre que l'esprit même de cette mesure, s'inscrit par­faitement dans un contexte moderne et prospectif de ce que doit être la prise en charge de mineurs délinquants.

Même si cette mesure n'est qu'un des aspects de la protection judiciaire, et même si des procédures possibles durant son dé­roulement *(cf.* incident) sont à redéfinir, elle n'en reste pas moins une solution judi­cieuses, à la confrontation que tente d'éta­blir le mineur délinquant avec la société.

L'intégration de la loi et la reconnais­sance de l'autorité que l'on demande à nos jeunes ne peuvent être seulement le fait de discours oraux.

La faiblesse d'un monde occidental torturé par son inaptitude à répondre aux grandes questions sur la perte de ses valeurs, sur le bien-être de tous et l'assistanat, sur la crise de l'autorité parentale et la définition de la famille, faiblesse donc de définir un avenir, doit se surmonter dans la façon de répondre à la délinquance, à la marginalité, à l'exclusion et à la crise morale, économique et politique qu'il connaît.

L'État, les institutions, la justice, ne peuvent échapper à cette discussion. Les couches les plus exposées de notre société n'attendent ni laxisme ni répression (le laxis­me cache la répression, et la répression né reflète que l'impuissance).

Si nous ne tenons pas un langage clair, si nous n'agissons pas dans l'intérêt même des mineurs délinquants, alors oui, il y aura toujours plus de délinquance, alors oui, il n'y aura pour nous tous d'autre solution que la répression.

Un adolescent a besoin de repères, de fermeté et de compréhension. **Pourquoi pas une mesure éducative contraignante qui existe dans nos textes ?**

Le service public de l'Éducation Sur­veillée a besoin d'identité, pourquoi pas celle que lui avaient donné les textes de 1945 ?• 'ou plutôt pourquoi vouloir en changer ? A cause de la décentralisation ?... Politique, quand tu nous tiens !...

B. LEYDIER *SERVICES DE LIBERTÉ SURVEILLÉE Assoc. délégation nationale perm.* 1, rue Colonel Chambonnet, 1' 69002 Lyon

**LA RÉMUNÉRATION
  
DES. TRAVAILLEURS SOCIAUX
  
EN FORMATION
  
REMISE EN QUESTION**

Les travailleurs sociaux en formation de toutes les écoles d'assistantes de service social de la région parisienne, quelques cadres pédagogiques, des professionnels, et' deux écoles d'éducateurs se sont mobilisés afin que certains d'entre eux obtiennent la re­conduction de bourses ou d'indemnités de formation.

Le 15 octobre dernier, 500 personnes se sont regroupées sur le parvis de Montpar­nasse, avec le soutien des organisations syn­dicales CGT et CFDT. 250 d'entre elles se sont rendues au ministère de la Formation professionnelle, les autres au Conseil régio­nal.

Des négociations ont permis la prise en charge du salaire des fonctionnaires en formation pour les deuxième et troisième années (PTT - Armée - Affaires sociales). Seule, l'Éducation nationale n'a pas répondu favorablement à toutes les demandes de ré­munération dépendant de son ministère, en particulier pour les premières années.

Par contre, les stagiaires régis par la loi du 24 février 84 relative au congé indivi­duel de formation, et dont la formation doit être financée par des organismes paritaires sont très inquiets sur leur avenir. En effet, ce texte ne prévoit que le financement des 1200 premières heures.

Toutes les formations entamées doi­vent être rémunérées. intégralement. Cette régression du congé formation est inaccepta­ble et fait entrevoir, dans un bref délai, l'im­possibilité aux travailleurs d'accéder aux formations longues de leur choix.

La mobilisation se poursuit. Le col­lectif inter-écoles ne laissera pas fermer ce dossier tant qu'une décision ne sera pas prise pour le maintien du salaire des stagiaires en formation.

Affaire à suivre...

Pour tout contact : **16** (1) 255.01.91
  
Edwige HEURTAULT
  
COLLECTIF INTER-ÉCOLES
  
RÉGION PARISIENNE

De nombreux lecteurs ont apprécié le numéro 7 de P.E.P.S. comportant un

Dossier spécial VIEILLESSE ». Celui-ci étant quasiment épuisé, nous signalons à tous ceux que ce sujet intéresse, l'ouvrage récemment publié par l'U.N.I.O.P.S.S. inti­tulé : *Le soutien à domicile des personnes âgées — tt* Le champ du possible ».

Cette publication d'une centaine de pages analyse la politique gouvernementale, les limites des dispositifs de maintien à do­micile, puis présente des expériences françai­ses et étrangères ainsi que des réflexions de professionnels et de chercheurs tout en n'excluant pas le point de vue des retraités. Une méthode d'enquête tout-à-fait intéres­sante, destinée à évaluer les situations et les besoins des personnes âgées est également proposée.

U.N.O.P.S.S. 103, rue du Fg. Saint-Honoré 75008 PARIS — Tél. (1) 225.16.76

**Ça m'énerve**

**Revue des Revues**

**LIVRES**

Cécile GRANDJEAN.

*L'enquête sociale et ses paradoxes.*

*« Les enfants du divorce »*

*« Les enfants de la séparation ».*

Éditions E S T.

Un ouvrage où l'on traite précisé­ment de la pratique professionnelle, c'est toujours intéressant à consulter. De plus, ici, l'auteur effectue une analyse sur un sujet très controversé par les usagers et par les travailleurs sociaux eux-mêmes.

Cécile Grandjean présente l'enquête sociale dans le divorce comme un temps spécifique à organiser dans la perspective d'un recueil d'informations, mais aussi d'une médiation extérieure dans le conflit. Il s'agit notamment de reconnaître l'intérêt de l'enfant afin de lui permettre l'aménage­ment progressif de nouvelles relations paren­tales.

Plus globalement, elle nous présente des pistes de travail pour faire apparaître dans le conflit une dynamique de communi­cation spécifique. Elle rappelle également la nécessité d'une formation spécifique.

REVUE **DE L'U.N.LO.P.S. Décentralisation : enjeux et règles du jeu pour la santé et l'action sociale.**

En conclusion de son rapport du XDCème congrès de Bordeaux sur la décen­tralisation, l'U.N.I.O.P.S. pose ouvertement la question : *Pourquoi décentraliser ?*

*Nous* y *notons les* chapitres tels que :

1. Le besoin d'autdnomie dans une société plus complexe.
2. Le besoin de communiquer et de coopérer.

Ils essayent par ailleurs de répondre à certaines perspectives. Quatre exigences :

* Regarder et évaluer autrement la demande sociale ou la nécessaire rencontre des savoirs et des langages.
* Concevoir, et engager l'action autre­ment ou la nécessité d'un travail par objectif et par projet.
* Élaborer de véritables politiques ou la nécessité de planifier autrement.
* Offrir sa' chance au dynamisme in­ventif des acteurs du terrain.

U.N.I.O.P.S.

103, Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

Tél. **(1)** 225.16.76

**Courrier**

*Bonjour, pouvez-vous m'adresser cinq*

*exemplaires du numéro 10 de P.E.P.S. pour*

*diffusion.*

*Marie-France DUTHEIL*

*D.A.S.S.*

*Diplôme d'État de 1951 ! Correspondante*

*régionale de Blois.*

*N.B. J'ai des fils de 20 ans qui trouvent très rigolotes les œuvres de vos dessinateurs ! (Bravo, bravo !!!j et qui pensent que Nos métiers sont des métiers rigolos.*

*J'vous rdis comme ils le pensent.*

**DEMANDES D'EMPLOIS**

Assistante Sociale 26 ans BAFA/BAFD 8 ans d'expérience auprès dés moins de 6 ans: cherche tous postes Paris — Banlieue sud ARDHUIN Béatrice 4, rue Maurice Bouchor 75014 Paris.

Assistante sociale DE 1980 — BAFD Éducateur spécialisé DE 1980

Étudient toutes propositions d'emplois dans les départements 88/90/68. Écrire a : Elisabeth et Hubert Wozniak, 2 rue E. Herriot 02600 Villers Cotterets

**IMAGINE**

Centre d'Accueil d'Orientation et de Suite pour toxicomanes. A ouvert ses portes, **Cité Noyer Crapaud, 6, allée des Bouleaux ­Appartement 77 - 95230 SOISY/Ss-MONT-MORENCY. Tél. 989.17.49, de 13 à 19 h.**

Le Centre est ouvert tous les jours durant ces heures, sauf samedi, dimanche et fêtes.

**DIFFUSONS**

**N**ous invitons tous les lecteurs à nous transmettre des adresses de librairies ou P.E.P.S. pourrait avoir une place de choix, afm d'éviter comme c'est le cas pour les revues sans contrat publi­citaire, d'être reléguée aux cartons sous les présentoirs.

***VOUS
  
QUI VIVEZ
  
QUELQUE CHOSE*D'ORIGINAL
  
DE SENSATIONNEL
  
DE BANAL
  
D'EXCEPTIONNEL
  
DE LAMENTABLE
  
DE-STUPIDE
  
DE REMARQUABLE...**

***Ne le gardez pas pour
  
vous.
  
Faites-le savoir dans...*P.E.P.S.**

**Il n'y a que des abonnés pour le numéro que vous avez demandé...**

Si vous cherchez un emploi, ne vous risquez pas à consulter les offres de postes dans les bureaux des A.S.H. Il est, en effet, impossible d'acheter sur place le numéro de la semaine, et encore moins de le feuilleter.

*Qu'on se le dise...*

Une Pepseuse

ÇA L'ÉNERVE...

*Forte récompense à qui pourra expli­quer aux intéressés, sans les offenser, pour­quoi les travailleurs sociaux n'écrivent pas sur leurs pratiques. Pourquoi également écrivent-ils très peu de lettres et n y répon­dent-ils pas lorsqu'ils en reçoivent ?*

Pierre DURIEZ

*Journal P.S.I*

*BP 1 - 27240 Damville*

**MAIS ALORS...**

**ÇA L'ÉNERVE VRAIMENT !**

Souvenez-vous : il y a quelques années, les socialistes étaient de ceux qui avaient dé­posé un recours au Conseil d'État contre le projet de Stoleru visant à réduire le droit au 'regroupement familial.

Et... le 10 octobre 84, Georgina Du-foix nous annonce, sous le titre général « fa­voriser l'insertion des travailleurs immigrés », des mesures très restrictives touchant au mê­me regroupement familial.

Comme disent T. Benjelloun et A. Ja-zouli *(Le Monde* du 23.10.84) « Mémoire courte, petit réalisme politique, courte vue ».

Le gouvernement croit-il vraiment se gagner des voix (ou moins en perdre en fa­veur de Chirac et Le Pen) avec ce genre de mesures ? S'il le pense, et dans un souci d'ef­ficacité électoraliste, je lui suggère d'aller plus loin en reprenant à son compte le projet de loi déposé le 11.09.84 par *le sieur Gen-nessaux,* membre du *Parti Démocrate fran­çais* (si, si, ça existe) et adjoint de Chirac à 'la Mairie de Paris.

Ce projet prévoit en effet (entre au­tres) à son article VII - alinéa 6, que « les allocations familiales ne seront plus versées aux travailleurs étrangers résidant en France au-delà du troisième enfant ».

Oui, vous avez bien lu ! Monsieur Gennessaux est-il devenu maoïste pour vou­loir ainsi atteindre financièrement les trop bons procréateurs... *étrangers ?* (cf. la poli­tique chinoise de régulation des naissances). Ce n'est pas parce que les *bons Français* n'ont plus le coeur à procréer qu'on va se laisser submerger par les nourrissons basanés ! Ah mais !

Jeanne DORLÉANS

**GARÇON, UN P.E.P.S.**

Entre un P.E.P.S. et un café, n'hé­sitez pas... Choisissez celui qui se boit sans sucre !!!

En effet, lors du dernier congrès de

*l'Association Nationale des Assistante socia­les* dans les somptueux salons Hoche à Paris, vous aviez le choix entre un petit café **à 10** F et un fantastique numéro spécial de P.E.P.S. pour quasiment le même prix !

*De A à Z les étapes de création*

I VOTRE PUBLICITE I
  
VOS ANNONCES

DANS LE PROCHAIN
  
NUMÉRO DE PEPS

"TARIFS PARTICULIEREMENT
  
AVANTAGEUX

*Exèmples TTC*

|  |  |
| --- | --- |
| 1/6 de page (6 x 13) | F 200 |
| 1/4 de page (9 x 13) | F 270 |
| 1/2 page (18 x 13) | F 480 |
| La page entière (18 x 26) . | F 800 |

Contacts :

PEPS
  
Christian LABATSUZAN
  
1, rue Keller
  
75011 PARIS

I Tél. : 16 (1) 850.08.14 ■

* ÉLUS LOCAUX
* FONCTIONNAIRES
* TRAVAILLEURS SOCIAUX
* MILITANTS ASSOCIATIFS

« PRÉVENTION SPECIALISEE INFORMATION » Journal d'informations et de réflexions

*Pour être «branché » sur l'information et bénéficier d'un droit d'accès au service documentation du*

*CNLAPS*

DOSSIER CONVENTIONS

*Un document de travail exceptionnel, sur les*

*nouveaux rapports*

* *Associations*
* *Collectivités locales*
* *Administrations*

*dans la mise en oeuvre de la décentralisation.*

127 **p.** 2e édition Sept 84

CNLAPS BP N°1 — 27240 Damville

IIMILMIsome

L'ÉNURÉSIE.

Un symptôme gênant qu'il convient d'abord de
  
soigner en famille, aidé par le médecin traitant.

*En cas d'échee, la*

MAISON D'ENFANTS SPÉCIALISÉE
  
aidera a dédramatiser la situation et augmentera
  
les possibilités de guérison.

Traitement psycho-rééducatif
  
Personnel spécialisé
  
Enseignement primaire assuré
  
Garçons et filles de 6 à 12 ans
  
Dépistage malformations
  
*(Service UROLOGIE — CH.R. de Besançon)*

Cure thermale en adjuyant

MAISON D'ENFANTS SPECIALISEE

85, rue, de La.République
  
39110 SALINS-LES-BAINS

Tél. (84).73.08.56

Établissement géré par la C.R.A.M.
  
de Bourgogne Franche-Comté de Dijon

Documentation complète pour les travailleurs sociaux

**DU SOCIAL A L'ÉCONOMIQUE :
  
MONTAGE D'UNE ENTREPRISE
  
INTERMÉDIAIRE**

*d'une activité économique*

*à partir d'un projet social*

Stage

**du 18 au** 22 **mars 1985**

**BOUTIQUE DE GESTION DE PARIS**

95, boulevard Voltaire 75011

Tel.. **16 (1) 355.09.48**.

**NE PLUS ETRE OTAGES DE L'HISTOIRE DU SOCIAL**

**C'est le troisième numéro que P.E.P.S. consacre en partita aux fractures du travail social et aux axes de reconversions de nos professions.**

**Malgré tout, localement, chacun se retrouve isolé pour proposer, construire, élaborer des stratégies, mettre en place des méthodes de négociations avec les différents partenaires.**

**Comment regrouper nos expériences disparates, coordonner et comparer nos-initiatives pour agir et compter au sein des institutions locales, départementales et nationales ?**

***COMMENT CONSTITUER UN POLE NOVATEUR ET ACTIF DANS LE TRAVAIL SOCIAL ?* P.E.P.S. ORGANISERA AU PRINTEMPS 85 UN (OU PLUSIEURS) RASSEMBLEMENT QUI :**.**..AURA POUR THEME :**

***DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ACTEURS DE L'HISTOIRE DU SOCIAL***

***Écrivez-nous ou téléphonez. Vous recevrez une documentation. Joindre deux timbres*** *à 2,10 F.*

**P.E.P.S — Rassemblement des T.S.**

**, rue Keller 75011 Paris — Tél. 16. (1) 850.08.14**